

## *Les cahiers du Conseil Scientifique et Technique*



Cahier n° **5**

Date : ***Mai 2008***

Thème : ***L'intimité de l'autre.***  
***Espace privé, espace public***

# L'intimité de l'autre, espace privé, espace public

## Introduction

Véronique MENEUR  
Responsable du CRD - ITES

Qu'est ce que l'intimité ? Où commence l'intime ? Quelles en sont ses frontières ?

L'évolution de notre société floute les contours de l'intimité. En effet, les frontières entre la vie privée et la vie publique ne sont plus marquées et même les sujets intimes, les plus personnels sont exposés et s'offrent au regard de tous. Qu'il s'agisse de télé réalité dans lequel les liens familiaux ou amoureux sont mis à l'épreuve dans diverses situations, qu'il s'agisse de films ou de photos personnelles mises sur Internet, qu'il s'agisse des déboires conjugaux de certains chefs d'Etat, ou encore de hobbies économiques qui entraînent les individus à la recherche de la performance : éternelle jeunesse, recherche des plaisirs... les médias se font la part belle de cette évolution. N'entraînent-ils pas un certain désir de voyeurisme chez les consommateurs que nous sommes tous ? Sommes-nous des participants volontaires ou des victimes de cet étalage de l'intime ?

Où se situe la frontière entre l'espace privé et l'espace public ?

Lorsque l'on cherche à définir la question de l'intimité, on s'aperçoit que la définition n'est pas aussi simple que cela. Intimité vient du latin, *intimus* qui veut dire « du plus intérieur », « du plus vrai ». L'intimité est donc intérieure et secrète, elle caractérise les relations étroites que nous entretenons avec nous-même, avec notre famille, avec nos amis. L'intimité renvoie à la vie privée que nous souhaitons partager ou non. Pour l'illustrer, on pourrait prendre l'image visuelle de cercles concentriques dans lesquels il y aurait non pas une dimension intime et une dimension non intime mais des degrés d'intimité. Nous naviguons au confluent du social et du privé, du public et de l'intime.

Nous investiguons aujourd'hui cette thématique dans notre champ professionnel.

Le rapport que le travail social entretient avec l'intimité des usagers est un débat complexe qui renvoie le professionnel à l'injonction de respecter et d'appliquer les politiques publiques et à sa déontologie professionnelle du respect de l'utilisateur.

L'intervention sociale dans son face à face avec l'utilisateur, questionne l'intimité de l'autre : « que doit-on, que peut-on, que faut-il en savoir pour mener à bien la tâche pour laquelle le travailleur social est mandaté ? » L'intervention sociale questionne également l'intimité du professionnel : est-il toujours prêt à être le réceptacle d'une intimité parfois exhibée ?

Les exposés de cette journée élaborés à partir de la pratique des professionnels seront le point de départ de nos échanges, d'un temps de réflexion partagée afin de débattre, valoriser et mutualiser nos pratiques. La participation de tous est donc souhaitée par l'esprit même du Conseil Scientifique et Technique où les interventions n'ont pas pour objectif d'apporter des réponses mais de nous faire réfléchir, de nous interroger et ainsi offrir à chacun d'entre nous, participants, une réflexion pluri-professionnelle transdisciplinaire. Nous consacrerons donc un temps suffisamment large après les interventions pour laisser la place à la parole et aux échanges. N'hésitez donc pas à intervenir, à faire part de votre expérience, de vos réflexions.

Les interventions se succéderont de la façon suivante :

Martine PELLEAU, formatrice juriste à l'ITES, qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui, nous apportera par son texte lu par Emmanuel FAYEMI, un éclairage juridique sur le secret professionnel : un balayage historique du secret professionnel jusqu'au secret partagé.

Françoise BARBIN, Cathy STEPHAN, éducatrices spécialisées au R.E.P.I.S Hébergement dans une intervention intitulée *Le logement est à nous, l'intimité est à eux*, nous feront part de l'expérience des éducateurs qui vont chez les jeunes dans leur logement qui appartient au REPIS et abordent des questions pratiques liées à la vie privée et à l'intimité des jeunes.

Patrick KERYEL, psychologue au S.A.E de Morlaix nous fera part de son expérience et s'interrogera sur : *La vérité du sujet est-elle bonne à dire?*

Christiane QUERE, Morgane ALLANCON, éducatrices au Service I.O.E du S.A.E de Brest s'interrogeront sur la variabilité du curseur de l'intimité selon les individus et leurs situations.

Pour clore la matinée, Nathalie MARTINEAU, éducatrice spécialisée en 3<sup>ème</sup> année de formation interviendra sur le sujet de son mémoire « *Comment respecter l'intimité du domicile des familles* » et nous proposera son regard issu de l'accompagnement des éducateurs du service en intervention dans les familles suivies par le REPIS.

En début d'après-midi, Rachel VIGOUROUX et Karine COLOMBAIN, éducatrices au SEMO, nous proposeront une réflexion à partir d'une pratique en milieu ouvert et posent cette question : « *A-t-on besoin de tout voir et tout savoir pour être efficace ?* »

Yvane SALIOU et Paul CAROFF, éducateurs au REPIS – PEAD nous présenteront les outils et des situations qui permettent de préserver et de construire l'intimité de la famille en PEAD.

Jean-Pierre KERVELLA, sociologue et responsable pédagogique de formation à l'ITES, nous proposera un éclairage anthropologique de l'intimité et nous montrera l'évolution de la question de l'intimité à travers les époques et les sociétés.

Gilles ALLIERES, adjoint de direction à l'ITES clôturera cette journée de débats et de réflexions.

A la fin de chaque demi-journée, Eric APPERE, nous proposera son coup de crayon humoristique pour illustrer interventions et échanges.

# Concilier vie privée, secret professionnel et partage des informations

Martine PELLEAU  
Formatrice ITES

« Chacun a le droit au respect de sa vie privée ».

Inscrit dans l'article 9 du code civil, ce droit a été réaffirmé par la loi de rénovation (1). Cela a donné lieu parfois à des réajustements dans les pratiques améliorant ainsi la qualité des accompagnements. A croire que le champ social et médico-social évolue à l'inverse de notre société.

N'est-il pas étonnant en effet de parler du respect de la vie privée à l'heure où internet diffuse images et confidences entre inconnus, où à la télévision Delarue fait son audimat dans l'étalage par les particuliers de leurs problèmes, où les hommes politiques eux mêmes exposent leurs sentiments, où tout le monde veut tout savoir sur les stars du show bizz ou du sport faisant ainsi la fortune des paparazzi ?

A l'époque où cette médiatisation n'était pas encore vulgarisée, j'étais par contre très étonnée de rencontrer dans les pratiques sociales deux attitudes en opposition. Celle des assistantes du service social (essentiellement des femmes) qui cachaient tout ce qu'elles avaient pu voir, entendre derrière leur secret professionnel, s'y réfugiant parfois elles et leur conscience comme derrière un bouclier.

Celle des éducateurs spécialisés (corps mixte) qui remplissaient les dossiers d'écrits dans lesquels ils mêlaient allègrement faits avérés, impressions et ressentis. Ah quelles étaient détaillées alors les anamnèses de relation éducative ! Sans compter qu'elles faisaient part de tout ce qui se disait à l'oral ! Mes réactions opposées parfois à ce que je considérais comme du déballage n'étaient pas toujours comprises par mes collègues formateurs, anciens travailleurs sociaux eux, qui restaient convaincus qu'un bon travail éducatif passait par la connaissance et l'échange du maximum d'informations tant que cela restait entre travailleurs sociaux.

Mais voilà : les unes étaient tenues au secret professionnel, les autres non. C'est pourquoi il me semble indispensable de revoir l'évolution de ce fameux secret, notion incontournable pour les salariés de la Sauvegarde avant d'aborder la mise en lien entre respect de la vie privée et la notion plus contemporaine du partage de l'information.

Au départ secret à caractère médical, il s'est ensuite progressivement appliqué dans les usages à d'autres professions comme avocat, banquier, notaire, pour ne citer que quelques unes, avant d'être reconnu par le code pénal de 1810.

Défini en contrainte absolue dans l'ancien code pénal (2), car d'ordre public sans autorisation à être levé même avec l'accord de l'intéressé, il a été parfois vécu comme un pouvoir marquant la supériorité de la profession qui l'avait. Or les assistantes du service social, issues du monde sanitaire l'avaient fait reconnaître dans leur code de déontologie. D'où peut-être l'origine de cette relation « chien - chat » entre AS et ES !

La réforme du nouveau code pénal de 1994 tout en confirmant le principe d'une obligation à se taire (3), l'a assoupli pour le mettre en cohérence avec les dispositifs de protection à l'égard des mineurs et des personnes vulnérables. Tout d'abord, elle a élargi les détenteurs de ce secret au delà des professions préalablement identifiées à des fonctions et des missions : ainsi celle de l'aide sociale à l'enfance.

Cette réforme a aussi donné par l'article 226-14 du code pénal, la permission de lever le secret professionnel dans les cas de maltraitance à mineur ou à toute personne qui n'est pas en mesure de se protéger. L'article concerné, a été réécrit six fois depuis, allant jusqu'à revenir sur le devoir de silence des médecins inscrit dans le serment d'Hippocrate : « ce que tu as appris de ton malade, tu le tairas dans toute circonstance... ».

Je rappelle que tout médecin peut désormais saisir le procureur de la République des sévices ou privations dont il a connaissance et ce, avec l'accord de la victime si elle est majeure, sans son accord si elle est mineure.

Cette réforme a de plus généralisé le délit de non assistance à personne en danger pour tous, détenteur ou pas du secret professionnel ! (4)

Parallèlement le code de l'action sociale et des familles (5) a inscrit l'obligation pour les participants aux missions de l'aide sociale à l'enfance de signaler au Président du conseil général ou à toute personne mandatée par lui, les informations nécessaires pour aider les mineurs et leur famille. C'est bien le début d'une information partagée même pour les détenteurs du secret professionnel. Ce ne fut pas toujours simple, car ce signalement devant faire l'objet d'un écrit était vécu par les uns comme le risque de perdre la confiance des familles.

La loi de rénovation, qui comme je l'ai dit plus haut a confirmé le droit au respect de la vie privée et le droit à la confidentialité pour l'utilisateur, y a aussi inscrit celui d'avoir la prestation la plus adaptée à ses besoins. Cela suppose de les évaluer, de les connaître c'est à dire de faire intrusion dans la vie privée de la personne concernée mais souvent aussi dans celle de ses proches, puis pour y répondre de travailler en équipe et en partenariat, donc de partager les informations.

Il devenait indispensable de légaliser le partage d'informations, effectif sur le terrain puisque nécessaire. Les deux lois du 5 mars 2007, celle sur la protection de l'enfance et celle sur la prévention de la délinquance y ont procédé chacune à leur manière.

La première autorise si besoin est, le partage des informations à caractère secret (6), donc qui touchent à la personne et à sa vie privée, pour ceux qui participent à la protection de l'enfance. Elle le limite au « strictement nécessaire » et, sauf exception après en avoir informé les intéressés.

La deuxième loi, plus sulfureuse au regard de l'identité de son auteur et de ses visées sécuritaires, a pour objet le partage des informations en passant par un élu : le maire (7). Sous la pression du secteur social, le texte voté a entériné ce partage tout en garantissant la protection de l'information. Le maire doit organiser la coordination lorsqu'il est saisi par un professionnel de l'action sociale de l'aggravation des difficultés d'une personne ou d'une famille nécessitant l'intervention de plusieurs autres professionnels de l'action sociale. Organiser la coordination, suppose bien sûr que le maire puisse avoir quelques éléments sur la nécessité de désigner un coordonnateur mais le texte ne contraint pas, même s'il l'autorise le professionnel à lui transmettre la nature exacte des difficultés. Ce texte octroie donc des compétences sociales de proximité au maire mais le Président du conseil général reste la clef de voûte de la protection de l'enfance !

Je suis d'accord avec Pierre Verdier (8) lorsqu'il s'insurge contre cette tendance de certains à parler aujourd'hui de secret partagé : le secret partagé c'est du non secret ! En outre dans les deux dispositifs, le partage ne concerne pas que des détenteurs du secret professionnel. D'une part, il concerne aussi tous ceux qui apportent leur concours à la mission de la protection de l'enfance et d'autre part, tous ceux qui interviennent comme travailleurs sociaux dans l'action sociale.

On a beaucoup écrit autour de « secret professionnel et éthique », on pourrait aujourd'hui réfléchir à « éthique et partage d'informations » en se posant ces trois questions essentielles :

**Pourquoi ai-je besoin de partager l'information, avec qui dois-je la partager et qu'est-ce que je partage : la totalité ou juste ce que l'autre a besoin de savoir en fonction de ses compétences et de la situation ?**

Certains peuvent être nostalgiques de ce temps où le secret était la règle dans la relation duelle à l'autre. Je pense qu'ils pêchent par orgueil à l'égard de leurs collègues. Je n'ai jamais été une fervente du secret professionnel laissant à penser que ceux qui y étaient soumis n'avaient d'autre choix que de se taire et que ceux qui ne l'étaient pas, n'avaient que celui de parler. Je préfère croire en la capacité de tous les professionnels à rester discrets sur ce qui n'a pas besoin d'être dit ou écrit en respectant l'utilisateur comme ils aimeraient être respectés eux-mêmes.

- (1) Loi de rénovation du 2 janvier 2002
- (2) Article 378 de l'ancien code pénal
- (3) Article 226-13 du nouveau code pénal
- (4) Article 223-6 du nouveau code pénal
- (5) Article L 221-6 du code de l'action sociale et des familles (ex art.80 du CFAS)
- (6) Article L226-2-2 du CASF
- (7) Article L 121-6-2 du CASF
- (8) Article de Pierre Verdier « le secret partagé c'est du non secret » JDJ-RAJS novembre 2007

## La vérité du sujet est-elle toujours bonne à dire ?

Patrick KERYEL  
Psychologue SAE

Alors jeune psychologue débutant, ne sachant pas bien ce qu'un juge pouvait attendre d'un tel professionnel, je donnais à celui-ci beaucoup à lire de peur peut-être qu'à lui donner moins à voir, il n'en vienne à penser qu'il en comprenait tout autant que moi.

Respectueux des pratiques du Service, de l'expérience de mes pairs, de la détermination innocente du novice, pour ne pas dire de ma niaiserie, je continuais à alimenter le Juge de mes savantes interprétations de la planche IV du Rorschach et des effets de choc au rouge de la planche II, effets indubitables qui témoignaient sinon prouvaient l'impact traumatogène du conflit conjugal chez le petit Hans ...ou le grand Yannick.

Sans retour ni critique qui du juge, qui de mes pairs ou du service, mais l'aurais-je supporté ? Je continuais dans mes certitudes, à défaut de convictions, jusqu'au jour ...

L'affaire aurait pu être banale, comme toutes ces histoires de malheur, de désamour et de peine, mais était-ce la jeune fille ou sa mort, je m'y 'étais attaché.

Dans mon rapport écrit, j'avais eu la maladresse, pour ne pas dire la bêtise, de rappeler que cette adolescente avait tenté d'en finir, en tout cas avait attenté à ses jours... Pour moi, ce fait biographique, authentifié par elle lors d'un de nos échanges, se voulait témoignage de la vulnérabilité extrême et de l'impulsivité de cette adolescente, incapable de contenir et de différer des tensions importantes, dépassée, submergée par la panique ou l'impuissance, sans confiance alors dans un tiers aidant. Bref, il fallait pourtant bien essayer de l'aider et de l'entourer avec attention. Telles étaient donc mes « louables intentions » que je voulais partager avec le Juge, et le convaincre de la pertinence de mon point de vue.

Ce ne fut pas le cas. Et ce jour-là, j'appris ce que signifie : « écrire au Juge ».

Contre toute attente, celui-ci extirpa de tout mon rapport le seul passage où je mentionnais la tentative de suicide pour en faire un objet de transaction quant à la nature de sa décision. Il demanda à l'adolescente de lui promettre (et j'aurais pu écrire de lui jurer, vue l'enceinte) de ne plus attenter à ses jours faute de quoi, il la placerait ! Magistral manquement du paradoxe...qui fit long feu, malheureusement.

Depuis ce jour, j'évite scrupuleusement de mettre en exergue des événements biographiques manifestement trop « signifiants ».

Car, de fait, la tentative de suicide n'était pas pour le Juge une information nouvelle : celle-ci figurait dans le dossier du signalement. Cette tentative de suicide, transmuée par l'écrit de l'« expert », donnait une perspective, une ampleur au danger auquel s'exposait l'enfant justifiant alors, nécessairement, l'intervention autoritaire et bienveillante du Juge. L'événement n'était plus une expérience intime et singulière de l'adolescente, l'événement était devenu un symptôme, un signe pour l'« expert », une preuve pour le Juge.

Rétrospectivement, me dis-je encore aujourd'hui, j'aurais mieux fait de ne pas l'écrire quand bien même, pensais-je à l'époque, que de le rappeler ne faisait que souligner la fragilité psychologique de cette enfant.

Mais le respect de l'intimité d'autrui est à ce prix, et j'ai gagné en tact, du moins je veux le croire, ce que j'ai perdu en savante démonstration.

Aussi, quand aujourd'hui, je lis dans la trame des rapports d'investigation l'intitulé « histoire familiale », je ne peux que frémir. Combien d'événements douloureux ont-ils pu être recueillis voire même confiés (confiance : « communication d'une chose secrète, confiance intime » selon la définition du Littré) pour être alors consignés comme autant de faits « significatifs », explosifs en diable !

Car souvent associés le principe causaliste et la théorie du trauma s'imposent comme des modèles explicatifs dominants. De fait, l'attractivité voire la séduction qu'opèrent ces modèles tiennent pour une grande part à l'économie de place à faire au sujet, à son intériorité qui ne se dévoile pas sans son assentiment.

L'interprétation causaliste traumatique fait la part belle à l'objet traumatogène externe (l'événement, le contexte) qui impacte le sujet. L'effet sur celui-ci est alors visible et quantifiable. Le témoignage du sujet, le sens qu'il donne à cet événement de sa vie deviennent moins signifiants dans l'explication des effets, à la limite négligeables.

La cause, externe, l'effet, visible, identique pour tous, deviennent ainsi les termes d'une équation compréhensible et démontrable par tout un chacun. Il n'y a plus nécessité d'interpréter ou de relativiser les propos du sujet. Les faits parlent d'eux-mêmes.

A cet égard, combien faut-il lutter pour ne pas faire peser sur la biographie d'un individu ébréché, la théorie du trauma originel (violé petit, abandonné plus tard, à la rue aujourd'hui) et le principe de causalité (tout s'explique ! il boit car il a eu une enfance bien malheureuse, à

L'ombre d'un père alcoolique et dépressif). Pousser la logique de cette rationalisation consisterait à collecter des informations biographiques, comme un bon enquêteur (policier ou gendarme) pour enfin faire parler les faits et donc les preuves, à défaut de savoir écouter l'individu.

Car l'histoire familiale avec ses secrets, ses fantômes, ses non-dits (qui échapperont aux professionnels qui n'auront pas été invités à les rencontrer) est une histoire contée, une narration qui incarne le sujet. Ce qu'il dit est vérité. Mais sa vérité qui n'est pas la réalité matérielle, objective, n'est pas pour autant mensonge. La vérité du sujet n'a rien à voir avec la morale ou le droit même si ceux-ci pèsent et induisent. Que faire alors des mots, des gens ? Que faire alors de ce qu'ils nous disent ou nous confient, sans détour avec souvent une spontanéité et une authenticité déroutantes ? Eh bien, faire notre métier non pas de greffiers ou de biographes, plus ou moins patentés, mais de passeurs, d'accompagnants, comme on veut. Nous faisons nôtres les propos de Serge TISSERON lorsqu'il écrit : « ***donner la possibilité à chacun de parler des catastrophes qu'il a traversées est la meilleure des choses, obliger quiconque à le faire est la pire.*** »

Médiateurs reconnus, investis dans cette fonction par les deux parties, juge et familles, nous nous définissons avant tout comme des professionnels de la relation humaine dans son soin, son soutien, son accompagnement, son changement. Notre savoir-faire c'est aussi et surtout notre tact, c'est à dire ce toucher psychique qui se reconnaît comme ayant de l'effet. C'est cet effet que les personnes nous reconnaissent et qui fait que malgré l'irruption dans leur vie privée, elles nous invitent cependant à partager une part de leur intimité.

## **Le logement est à nous, l'intimité est à eux.**

Françoise BARBIN  
Educatrice spécialisée, REPIS Hébergement

Le REPIS est un service qui travaille dans l'insertion et le premier outil pour une autonomisation est le logement, qui participe à la construction du jeune. Il y trouve une adresse à soi, un chez soi.

Le logement permet de travailler sur l'espace personnel, l'identité, l'apprentissage de la solitude... De notre point de vue, on pourrait dire que c'est une reproduction grandeur nature de l'autonomie future.

Cela nous amène à devoir gérer une contradiction puisque le logement est un outil pour nous et qu'il nous appartient, alors que nous disons au jeune « *tu es chez toi* ». D'autant que pour une question de responsabilité, de règlement, nous possédons un double des clés.

Cathy et moi allons vous présenter deux situations qui illustrent cette difficulté à se positionner dans ce domaine précis face à l'intimité...

« L'intimité qui renvoie à la vie privée, elle fait aussi référence au secret, au corps, à la pudeur ».

Sur ce titre accrocheur, nous avons voulu vous parler de notre quotidien :

Helena est une jeune fille très carencée sur le plan affectif et cognitif. Elle a un profil abandonnique, un petit niveau intellectuel, et très peu d'autonomie. L'équipe éducative pense qu'elle a été mal orientée, et qu'elle relève plutôt d'une prise en charge en milieu protégé, car la solution familiale est impossible.

Elle est hébergée en FJT, et bénéficie d'un Contrat Jeune Majeur. Elle est normalement inscrite dans un Centre de Formation, mais depuis quelques semaines elle a désinvesti complètement ce lieu, refusant de s'y rendre sans donner la moindre explication, ce qui exaspère l'éducateur référent Charles.

Pour cette nouvelle semaine qui commence, Charles a décidé un matin de ne pas laisser Helena continuer de *squatter* le FJT au fond de son lit. Il téléphone à Helena pour la prévenir de ses intentions, mais elle ne répond pas. A l'accueil du FJT, il la fait appeler sans plus de résultat. Il demande donc les clés de la chambre pour vérifier si elle est bien là.

Après avoir tapé à la porte et sans réponse, il entre. Sa chambre est dans un état pitoyable et personne n'est dans le lit. Il regroupe quelques vêtements étalés sur le sol et s'aperçoit que le sac d'Helena est là et que la porte de la salle d'eau est fermée. Il interpelle Helena qui s'est cachée, en lui signifiant sa désapprobation du « bordel » dans lequel elle vit, et qu'aujourd'hui, il est hors de question qu'elle reste au FJT sans rien faire : soit elle va au Centre de Formation, soit elle va errer en ville.

Charles lui donne alors 10 minutes pour se préparer et il l'attend dans le couloir.

Au bout de 10 minutes, il retape à la porte et à nouveau, aucune réponse. Il rentre et trouve Helena assise sur son lit, n'ayant absolument rien rangé. Il est énervé par sa passivité et se met à « l'engueuler » en lui pointant tout ce qui ne va pas. Elle répond qu'elle « n'en a rien à

battre », cherchant ses clopes et son portable qui semble davantage la préoccuper que ce que lui dit Charles. Au vu de cette attitude, il décide de la faire sortir de sa chambre. Elle prend son sac à main en brailant que de toute façon, elle n'ira pas au Centre de Formation. Charles lui rétorque qu'elle aille « galérer où bon lui semble », et récupère sa clé en lui fixant rendez-vous à 18 h pour réintégrer sa chambre et l'aider à faire son ménage. Charles se sentait mal à l'aise de le faire sur le moment du fait des affaires intimes qui traînaient ça et là.

A la sortie du FJT, Charles informe l'accueil de ce qui s'est passé et demande de ne pas accueillir Helena avant 18 h.

Retour au service quelque peu émotionné par l'intervention « musclée » auprès d'Helena, il en fait part à ses collègues et en équipe, et nous décidons d'intervenir à deux éducatrices pour aider à 18 h Helena dans ses rangements de sous vêtements et vêtements et dans son ménage. A la grande joie d'Helena d'avoir deux éducatrices pour elle, ce soir là, elle sera comme un coq en pâte, et pendant que nous faisons le ménage, elle nous prépare le café.

Au-delà de la situation, où il n'est pas simple d'intervenir en tant qu'adulte homme dans la sphère d'une chambre d'adolescente, ce genre d'intervention de recadrage a mis Charles très mal à l'aise. Il pense que c'est dans ses paroles qu'il a été dans une certaine atteinte à l'intimité d'Helena de par ce qu'elle montrait à voir de son bordel.

En vous ayant présenté cette situation, je vais maintenant laisser la parole à Cathy qui va vous faire part d'une autre expérience.

# **Le logement est à nous, l'intimité est à eux**

Cathy STEPHAN

Educatrice spécialisée au R.E.P.I.S Hébergement

## **Quelques éléments succincts d'annanèse**

J. 17 ans en rupture familiale, mesure de garde. Histoire institutionnelle lourde: plusieurs foyers éducatifs et séjours de rupture.

Jeune avec un traitement médicamenteux afin de canaliser sa violence et ses angoisses.

Problématique de conduites addictives : beaucoup d'alcoolisation et de prise de cannabis.

J.est en 1<sup>ière</sup> année de CAP boulangerie

## **Le lieu de l'intervention**

Depuis deux semaines, il réside un appartement proche de son lieu de travail afin de faciliter le transport. Appartement autonome, propriétaire privé, loyers payés par l'institution.

Il ne souhaitait pas quitter son lieu d'habitation antérieure mais était conscient de cette nécessité. De plus, l'appartement est vétuste, ce qui a immédiatement provoqué un mal-être. Ne pouvait pas s'y inscrire et l'investir.

## **Le contexte de l'intervention**

J. exclut définitivement de son école pour alcoolisation au cours d'une semaine de regroupement. Son patron le garde tout de même pour la saison en tant que salarié, le temps de trouver une autre école.

Pas de remise en question du jeune, pas de culpabilité ; jeune dans la toute puissance et la banalisation de son acte.

## **L'intervention**

Intervention à son appartement afin de faire le point sur la situation et vérifier son « état d'esprit » : volonté de rebondir ? , reprise de toxique ? , alcoolisation après le travail ?

Avant d'arriver à son appartement, un message lui avait été envoyé pour prévenir de l'heure d'arrivée. Il ne s'agissait donc pas d'une visite impromptue.

A mon arrivée vers 17 H, les volets étaient fermés. Je frappe, il m'ouvre immédiatement et me dit d'entrer. Le sol était jonché de vêtement, la table de cuisine couverte de reste de nourriture et une odeur de renfermée mais ce qui m'a fait réagir en premier ceux sont les yeux rouges et brillants ainsi que le sourire narquois de celui qui a fumé du cannabis.

Je lui fais bien évidemment remarqué mais il était dans la négation en prétextant qu'il venait de se réveiller. Je passe très vite la dessus pour éviter d'avoir un dialogue de sourd et lui demande de ranger son appartement. Je lui donne un sac pour les vêtements sales pendant que je range l'alimentation dans les placards. Et là, surprise !! un bang ; enfin j'avais des raisons pour lui faire le discours éducatif. A ce moment, nous échangeons sur le sujet sans faux semblants.

Mais au moment où je lui demande où se trouvait son cannabis et que j'étais en droit de fouiller son appartement ; le jeune me dit : « De toute façon, tu me le prends, j'irai en reprendre tout de suite après... ».

Le jeune s'est liquéfié entièrement déstabilisé par la possibilité que je fouille son appartement.  
Au vu de son malaise, j'ai renoncé à fouiller.  
Il y avait plus que des toxiques, il y avait quelques choses qui semblaient toucher à son intégrité.

# L'intimité, une affaire personnelle

Christiane QUERE  
Morgane ALLACON  
Educatrices spécialisées, service IOE du SAE

Par notre travail d'investigation, nous sommes peut-être plus que d'autres travailleurs sociaux amenés à entrer dans l'intimité des familles et parfois même nous sommes les 1ers à pénétrer dans leur espace personnel.

Pour que les familles se sentent respecter dans leurs intimités, il est essentiel que le contexte soit clair ou du moins que les règles du jeu soient connues de tous.

On ne leur dira peut être pas « attention tout ce que vous nous direz pourra être retenu contre vous » mais en tout cas, il est important de leur signifier que nous partageons les informations qu'il nous livre avec le reste de l'équipe : chef de service, psychologue, pédopsychiatre et surtout que nous transmettons au Juge des Enfants des faits significatifs qui pourraient mettre en risque les enfants. Il nous est important que les parents surtout les plus démunis comprennent que nos entretiens ne sont pas de l'ordre de la confiance, car par la suite ils pourraient se sentir trahis.

Lorsque nous évoquons le privé, nous constatons qu'il existe différents domaines.

Tout d'abord les lieux mais aussi l'histoire personnelle, les liens familiaux, la santé, l'argent la sexualité ou les affects.

Dans le cadre de la mesure d'IOE, nous entrons dans l'espace privé de la famille à deux niveaux :

- Tout d'abord, nos entretiens se déroulent dans le cadre de *VAD*, c'est-à-dire pour les non initiés dans le cadre de visites à domicile. Pénétrer dans l'habitat de quelqu'un, c'est avoir accès à un peu de l'intimité de la personne : d'ailleurs on dit souvent que l'habitat est le reflet de ses occupants. Ainsi la façon de ranger, de meubler, de décorer peut en dire long sur les revenus, le moral, ou les goûts et la façon de vivre d'une famille...

- Et puis, lors de nos entretiens, lorsque nous abordons un certain nombre de thèmes du domaine privé.

Il n'empêche que lorsqu'il faut « parler de soi », le curseur varie suivant les personnes en fonction de l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle mais aussi de son histoire avec les travailleurs sociaux.

Nous rencontrons par exemple des adolescents qui peuvent s'insurger car nous prenons contact avec leur établissement scolaire, ou que nous leur demandons de visiter leur chambre. Certains peuvent trouver nos questions indiscrettes lorsque nous les questionnons sur leurs relations amicales.

Parfois, le « curseur » est tellement bas pour certain ado que la moindre question anodine peut être vécue comme une agression.

Comme ce jeune, lorsque nous lui demandons :

« Alors Frédéric, c'est bien en bus que tu te rends au collège ? »

« Pourquoi, c'est interdit ! »

Pour d'autres, bien souvent des femmes, elles peuvent nous déballer toute leur histoire. Ce « déballage » peut nous paraître dès fois indécent ou impudique alors que nous sommes les investigateurs.

Après de ses parents, il nous paraît alors important qu'un travail éducatif soit alors réalisé pour qu'il comprenne ce qui est « racontable » et ce qui n'est pas racontable à son enfant, à un travailleur social, à la voisine,...

Au final, le fil conducteur qui nous permet de ne pas tomber dans l'irrespect de l'intimité des personnes, ou dans le voyeurisme, c'est de construire nos entretiens en ayant toujours en tête « l'intérêt de l'enfant ».

# **A-t-on besoin de tout voir et de tout savoir pour être efficace ?**

## **Réflexion autour d'une pratique en milieu ouvert**

Rachel VIGOUROUX  
Karine COLOMBAIN  
Educatrices spécialisées - SEMO

### **Introduction :**

Il nous semble important de rappeler à partir de quel postulat, de quelles réflexions, nous avons élaboré notre communication et de nous mettre d'accord sur ce que l'on met derrière ce terme d'« intimité ». Qu'entend-on lorsque l'on parle d'intimité, concept pouvant varier d'une personne à une autre, d'une culture à une autre, d'un système d'éducation à un autre ?

D'après le dictionnaire Larousse, le terme « intimité » signifie « vie privée », ou plus exactement c'est « le caractère, la qualité de ce qui est intime, donc de ce qui est au plus profond d'une chose, d'une personne, qui est lié à son existence même ».

Avant de développer deux axes représentatifs de notre pratique au SEMO, à savoir l'intimité des lieux et l'intimité personnelle, nous avons choisi d'insister sur la notion de respect de l'intimité. Au travers de multiples exemples, nous tâcherons par conséquent de vous faire partager nos réflexions et d'ouvrir le débat sur un sujet aussi sensible que celui-ci.

### **I – La violation et/ou le respect de l'intimité**

Nous avons tout d'abord souhaité souligner la différence entre la violation de l'intimité et le respect de celle-ci, car il est en effet difficile de parler d'intimité alors que nous connaissons au préalable certaines informations concernant le jeune (lors par exemple des présentations de situation par un autre travailleur social ou encore lorsque nous allons au tribunal consulter le dossier d'un jeune). Ceci nous fait alors entrer dans son intimité sans même le connaître et sans même qu'il nous donne son aval.

Il ne faut pas non plus oublier que nous sommes mandatés par le Juge des Enfants et avons une ordonnance pour intervenir auprès des usagers. Les jeunes sont donc contraints de nous laisser entrer dans leur intimité.

De plus, pour les jeunes qui vivent en appartement du SEMO, nous avons obligation de rentrer dans leur domicile pour des raisons pédagogiques et de sécurité, c'est-à-dire lors de situations précises dont une absence de contacts, une inquiétude sur la santé du jeune, ou encore une nécessité de travaux dans le logement. Le service possède donc un double des clés de chaque logement, mais le jeune et/ou sa famille sont mis au courant dès l'entrée en appartement. Il y a bien là une entrée dans l'intimité des lieux, mais c'est alors la méthode qu'il faut analyser afin de respecter au maximum cette intimité, comme par exemple prévenir systématiquement le jeune avant d'entrer chez lui, dans son espace privé.

Enfin, en travaillant dans les relations humaines et en voulant créer une relation de confiance avec un jeune, nous entrons obligatoirement dans son espace intime. Le tout est de trouver le bon moment pour le faire. Il faut attendre la fin de la première phase, qui est celle de

l'apprivoisement. Bien souvent ensuite le jeune nous livre des choses intimes, donc des choses de sa vie privée, sans même lui avoir demandé quoi que ce soit. Nous attendons en quelque sorte ce moment, qui représente pour nous son autorisation, sa permission, pour ensuite nous permettre d'entrer, sans violation, dans son intimité. Ceci est l'un des avantages de l'AEMO à « moyens renforcés », car nous avons la possibilité d'attendre que ce soit le jeune qui se livre de lui-même. Nous pouvons par exemple citer une situation récente : Une jeune, réticente à la mesure éducative, laisse sa mère parler lors des premiers rendez-vous. On se dit alors que ça ne va pas être très facile de travailler avec elle sur ses projets. Donc on laisse quelques rendez-vous passer pour ne pas la brusquer davantage. On discute avec sa mère pendant que la jeune reste en observation. Puis, après quelques entretiens, finalement la jeune commence à se sentir en confiance, ou bien elle en a assez d'attendre sans rien dire. Elle finit alors par participer d'elle-même aux conversations.

Donc oui nous sommes amenés à entrer dans l'intimité des usagers de par notre mission. Mais le tout est de savoir de quelle façon ? C'est-à-dire que nous essayons au maximum de respecter cette intimité « violée ».

C'est en effet à nous de travailler, de faire en sorte que les jeunes et/ou leur famille nous acceptent dans leur intimité, dans leur vie privée. Mais il faut sans cesse être vigilant pour ne pas être intrusif.

Afin d'étayer notre réflexion, nous avons donc choisi de différencier l'intimité des lieux, de l'intimité personnelle.

## **II – L'intimité des lieux**

Nous pourrions parler de beaucoup de choses concernant l'intimité des lieux, mais nous avons souhaité évoquer plus particulièrement les passages au domicile à l'improviste ou alors sans le consentement de l'usager.

Parlons tout d'abord des passages à domicile à l'improviste.

Ceux-ci ne sont-ils pas des violations de l'intimité ? Un peu oui. Mais pourtant nous les pratiquons dans certains cas et ils peuvent être justifiés, comme par exemple pour vérifier une prise d'alcool. En effet, notre mission principale est de nous assurer que les jeunes ne sont pas en danger et dans certains cas ceci ne peut passer que par du contrôle. Là aussi intervient la notion de relation de confiance, car plus elle sera importante et moins nous serons amenés à contrôler en violant l'intimité de la personne. Nous pouvons citer l'exemple d'une mère de famille, Madame V, avec qui une véritable relation de confiance était mise en place. Cette femme avait déjà eu un problème d'alcoolisation, et à un moment nous avons peur que ce problème se réitère. Afin de le vérifier, au lieu de se présenter à son domicile à l'improviste, nous avons choisi de lui poser directement la question. Bien évidemment cela a pu se faire, d'une part parce que nous entretenons une très bonne relation avec cette femme et que nous avons l'habitude de se dire les choses avec toute franchise, et d'autre part parce que la question a été bien formulée. C'est-à-dire que nous avons insisté sur le fait que nous nous inquiétions pour elle, pour sa santé. Lui poser directement la question ne l'a alors pas choquée. Par contre elle n'aurait sûrement pas compris que nous passions à son domicile à l'improviste alors que nous ne le faisons habituellement jamais.

Nous pouvons également évoquer les passages à domicile, sans l'autorisation de la personne. Un exemple : après un appel téléphonique à Madame K pour lui dire que nous venons lui rendre visite, ceci dans le but de parler de certaines choses. Madame K nous répond qu'elle ne veut pas qu'on vienne la voir. Lors de cet appel téléphonique, nous ressentons une grande détresse chez cette femme. Nous décidons alors de nous déplacer pour l'aider, car de toute manière, une fois sur place, elle aura le choix de nous ouvrir ou non sa porte.

Donc là encore nous pouvons le voir avec ces exemples, nous entrons dans l'intimité des personnes. Le tout est de le faire dans le plus grand respect.

Passons à présent à l'intimité personnelle.

### **III – L'intimité personnelle**

Nous avons pu remarquer qu'au fur et à mesure du temps passé auprès d'un jeune, nous sommes de plus en plus dans son intimité. En effet, l'intervention commence tout d'abord au SEMO, puis nous allons à son domicile. En outre, plus on connaît le jeune et plus les questions que nous sommes amenés à lui poser peuvent être intimes. Afin de respecter son intimité, il est alors important de lui dire : « Tu n'es pas obligé de répondre à toutes les questions que je te pose ». Il ne faut pas non plus oublier que les adolescents sont souvent pudiques.

En effet, nous sommes parfois amenés à poser des questions qui touchent directement à l'intimité personnelle des jeunes, car nous devons par exemple intervenir sur la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, l'hygiène, ou aussi la santé en règle générale, et sur bien d'autres choses encore. Toutes ces questions peuvent être délicates, mais elles sont essentielles pour notre travail, qui reste avant tout d'assurer la protection des jeunes.

Nous avons également des situations où nous devons intervenir sur l'histoire personnelle d'un jeune, afin qu'il puisse avancer dans ses projets. Là aussi c'est très délicat, car il faut parfois passer par cette étape, alors même que le jeune n'en a pas envie. D'où l'importance une fois de plus d'établir une relation de confiance avec le jeune au préalable.

Dans d'autres situations, nous avons au contraire parfois trop accès à des choses intimes. En effet, certains jeunes peuvent « manquer de pudeur », car ils nous en disent trop. Il est alors important de le leur dire car pour garder une bonne relation avec le jeune il faut garder une bonne distance. Même si nous avons besoin de connaître un certain nombre d'informations, nous ne pensons pas non plus avoir besoin de tout savoir sur tout pour être efficace dans notre travail.

### **Conclusion**

En conclusion, nous voudrions insister également sur notre intimité personnelle en tant que travailleurs sociaux, car il ne faut pas non plus omettre le fait que les jeunes entrent parfois dans notre intimité, lorsqu'ils nous posent un certain nombre de questions sur notre parcours professionnel, voire même sur notre vie privée. C'est en effet légitime pour un jeune de savoir à qui il a affaire.

Mais cela fait justement partie d'un échange, d'un partage de l'intimité qui s'avère parfois nécessaire dans le travail individuel avec un jeune, car bien souvent si on ne donne rien, on ne reçoit rien non plus. Cela permet aussi d'apprendre à se connaître afin de mettre en place une relation de confiance et ensuite de l'entretenir.

# Construire l'intimité de la famille en PEAD

Yvane ELLIEN SALIOU  
Educatrice spécialisée REPIS PEAD

L'intimité contient une dimension collective et une dimension individuelle. Elle n'a pas le même sens pour chacun, les mêmes limites.

Il est donc nécessaire de tout d'abord situer ce terme – dans le cadre de l'intervention à domicile auprès des familles – avant de s'intéresser à la pratique de l'éducateur auprès des familles afin de les aider à préserver leur intimité.

Il s'agit du respect de l'individu et du groupe qui passe par la compréhension du cadre d'appartenance de la personne (famille, environnement social, choix et valeurs de l'individu) en référence à des éléments de culture et de mode de vie.

Chaque usager est différent et possède un « seuil d'ouverture » différent, selon la personne et sa problématique ; selon l'état psychologique de la personne.

Le respect de l'intimité concerne le discours, les positionnements éducatifs tenus ; l'oralité mais aussi les espaces (domicile des usagers, lieux de travail, écoles, lieux de stages ; les horaires et moments particuliers (repas, fêtes...). Enfin, le positionnement physique tenu face à la personne (distance adaptée). Quels sont les outils que possèdent l'éducateur et l'équipe afin de préserver l'intimité des usagers ?

## **Des Lois et des outils institutionnels**

Il s'agit de la Loi de 2002, entre autres, des lois qui concernent les droits des usagers. L'ordonnance du Juge des Enfants mais aussi les différents projets à partir desquels nous travaillons : projet associatif, de service, individuel (protocole d'intervention).

Le travail d'équipe ainsi que celui réalisé avec les partenaires, qu'ils soient formels ou informels, nous permettent de prendre du recul, d'être plus objectif et de garder une distance éducative adaptée.

## **Des outils qui concernent le professionnel de manière plus individuelle**

Les valeurs de l'éducateur spécialisé et son éthique. Son positionnement professionnel et ses questionnements. Le travail que l'éducateur spécialisé réalise sur lui-même afin de s'impliquer de manière non intrusive auprès des usagers.

Comment l'éducateur spécialisé accompagne les familles afin de les aider à préserver leur intimité ?

Tout d'abord en amenant la/les personne(s) à prendre conscience et à identifier et exprimer leur(s) limite(s), ressenti(s), besoin(s) et désir(s). En écoutant les personnes puis en les **respectant !**

Je peux citer l'exemple d'un adolescent qui réalise un stage et n'a pas informé son responsable de notre intervention sur son terrain de stage.

Je vais le chercher à la fin de sa journée de travail ; une ½ heure s'écoule et personne n'arrive. Je me dis : « Je vais aller le chercher ». C'est à ce même moment que le jeune sort du commerce. Je lui explique que j'avais l'intention de me rendre dans le magasin, ne le voyant pas venir. B. m'explique, sur un ton hésitant et gêné : « Je ne préférerais pas car mon responsable ne sait pas que vous venez me chercher, ni que vous intervenez dans ma famille ». Le jeune obtient de très bonnes appréciations à son stage, souhaite préserver cet espace, son intimité ; ce que nous respectons.

En valorisant les personnes dans leur position d'acteur « en ne faisant pas à la place de.. ».

Il s'agit aussi de cadrer, de poser les limites de manière adaptée, de ramener chacun à sa place.

Enfin, il est important d'accompagner la/les personne(s) dans l'appropriation de leurs limites et de les aider à développer leurs compétences.

**L'intimité des usagers concerne l'individualité des personnes mais aussi nos positionnements, notre pratique et la distance éducative mise en place.**

**L'intimité est un droit des usagers que nous tentons au quotidien de respecter au mieux.**

# Un espace d'intime, la chambre

Paul CAROFF  
Educateur spécialisé REPIS PEAD

Les chambres sont l'espace intime par excellence. La chambre des parents est un lieu sanctuaire, hautement réservé selon la normale sociale. La chambre de l'enfant est un espace d'apprentissage de l'intimité, de la préservation de soi, de la découverte du respect qui est dû à chacun, même s'il y a plusieurs enfants dans une même chambre.

Voici trois petites histoires de chambres à coucher vécues en intervention PEAD, qui illustrent comment l'éducateur est mis dans des situations où il doit gérer le rapport à l'intime tel que le vivent les usagers, de manière surprenante parfois, et comment il peut s'en servir pour amener les parents et enfants à penser leur intimité.

## 1<sup>ère</sup> situation :

Une famille où la mère rencontre un gros problème d'autorité avec ses deux enfants de 8 et 13 ans. La mère nous dit qu'elle n'arrive pas à faire ranger leurs chambres aux enfants et se propose de nous les faire visiter, comme pour nous prouver l'incompétence de ses enfants.

Les deux chambres sont à peu près dans le même état, c'est-à-dire dans un extrême désordre, des objets de toute sorte sont amoncelés, l'hygiène est très mauvaise, l'air n'a pas été renouvelé depuis longtemps. Il est difficile d'imaginer qu'un enfant y dort habituellement.

La mère insiste sur sa difficulté à convaincre les enfants de faire le ménage.

Le fait d'avoir accès aux chambres des enfants nous permet de penser que le problème doit être posé autrement que le fait la mère. Il ne s'agit pas d'un problème de discipline, d'une routine de ménage qui ne serait pas en place dans la famille.

Quelque chose se passe qui fait que l'état des chambres ait pu se détériorer à ce point. Nous pourrions à partir de là nous questionner sur un travail autre que l'injonction aux enfants de faire le ménage dans leur espace personnel.

Que veulent nous dire les enfants en négligeant à ce point leur espace personnel ? Quel est l'état du lien mère-enfant pour qu'il y ait une telle non collaboration dans l'entretien des chambres d'enfant ?

## 2<sup>ème</sup> situation :

Une femme est enceinte d'un homme dont elle vient de se séparer. Elle vit avec son fils de 11 ans et sa fille de 8 ans.

Il y a deux téléviseurs dans l'appartement ; un dans le salon et l'autre dans la chambre de la mère.

Lorsque nous demandons où se trouve le garçon, la mère répond ; « il est dans ma chambre, il regarde une autre chaîne ». Nous annonçons alors que nous allons le voir, ce qui ne pose apparemment pas problème.

Dans le couloir, la porte de la chambre maternelle est ouverte, le garçon est dans le lit défait, sous une couette, il regarde la TV. Or, nous savons que ce garçon est dans une position de protecteur par rapport à sa mère, il n'est pas à la bonne place. C'est quelque chose que nous travaillons avec la famille, mais la mère est assez passive et tolérante sur ce point, et son fils a beaucoup de détermination.

Les choses changent nettement le jour où le futur père revient vivre au domicile. Le fait de dire que la chambre du couple est un sanctuaire dans lequel les enfants ne doivent pas s'installer, aura un impact déterminant à ce moment là, du fait du retour du beau-père qui vient chasser le garçon de la chambre de sa mère.

Au début, le fils a montré de la méfiance vis-à-vis de lui. Puis, une bonne entente s'est établie. Disons aussi que la maison est trop petite, le frère et la sœur dorment dans la même chambre. Parfois le garçon va dormir chez sa grand-mère maternelle pour être un peu tranquille.

### **3<sup>ème</sup> exemple :**

Dans une famille de 4 enfants avec leur père et leur mère, il y a des difficultés d'autorité et de tenue de la maison. Il y a beaucoup de choses en désordre partout, pas beaucoup d'hygiène.

La seule pièce qui soit bien tenue tout le temps, c'est la chambre des parents. Or, c'est là que les parents ont installé l'ordinateur familial. Les enfants s'y pressent pour jouer à des jeux vidéo. Le lit est toujours fait et la chambre rangée. Le père s'explique : « il n'y a que là que les enfants respectent le matériel ».

Les éducateurs entrent donc dans cette pièce où normalement ils n'entreraient pas. Cela ne pose problème à aucun membre de la famille. C'est aussi la pièce où l'on enferme le chien quand il dérange...

Quand nous y sommes avec les enfants, nous nous efforçons de les cantonner dans le coin où se trouve l'ordinateur. Si des petits s'en éloignent et vont jouer sur le lit, nous les reprenons. Quand on regarde l'ordinateur, on est près de la porte de communication avec le séjour et l'on tourne le dos au lit conjugal.

Ce qui est paradoxal, c'est que c'est dans cette pièce – qui devrait être interdite d'accès – que les enfants font l'expérience d'un espace ordonné, normé sur le plan de l'hygiène et du rangement.

Les éducateurs doivent travailler avec ça. Ce n'est pas simple.

# De l'intime au tout savoir

Jean Pierre KERVELLA  
Responsable de formation - ITES  
Sociologue/Anthropologue

Il n'est pas certain que les propos qui vont suivre répondent ou apportent éclairage à la question de l'intimité dans le travail éducatif et social. En effet comme on le verra il s'agira avant tout de donner des éléments de réflexion sur cette question. Et comme le titre l'indique, nous tâcherons de savoir comment préserver l'intimité d'un individu, alors que dans le travail social un minimum d'informations est la plupart du temps nécessaire. Ainsi la question que peut apporter le titre sera abordée sous trois points principaux.

Dans un premier temps je tenterai de donner quelques réflexions et un essai de définitions de l'intimité et de la pudeur à partir du constat de la relativité des normes les concernant, normes variant selon les époques, les sociétés voire les classes sociales.

Dans un second temps je montrerai que si la pudeur et l'intimité peuvent varier il est une règle constante et sans doute universelle, dans le monde des hommes et même dans celui des animaux, la nécessité d'avoir un espace personnel. Ces deux premières parties, s'appuyant sur des enquêtes multiples portant sur l'habitat, les toilettes, le corps, etc. pourront avoir des idées redondantes, similaires et d'autres fois contradictoires, sur l'apparente absence de pudeur et la nécessité d'avoir un espace personnel par exemple. Mais ces différentes approches basées sur des constats empiriques, nous mèneront à la dernière partie, plus cruciale car touchant souvent aux domaines politique et social, ces deux domaines étant imbriqués.

Dans ce troisième temps une interrogation se fera sur la tendance à vouloir tout savoir ou du moins tout contrôler sur la vie des personnes principalement les plus démunies ou vulnérables. Ceci nous amènera à questionner une société, la nôtre, qui parfois sous couvert de permissivité fait preuve de normalisation quand elle veut tout contrôler, même notre intimité psychique. Nous n'oublierons pas de nous demander en quoi le travail socio éducatif peut participer à ce contrôle de plus en plus drastique sachant que la mise en place de ce système est propre aux sociétés à tendance totalitaire.

## **I. Essai de définition et relativité des conceptions de la pudeur ou de l'intimité**

Le mot intimité entraîne souvent un sourire narquois car on y inclut la question de la sexualité, à juste titre d'ailleurs car même si les médias tentent de faire ou font étalage de scènes érotiques ou aguichantes, qui touchent donc à notre intimité, un contrôle drastique s'exerce cependant sur ce type d'images, plus que sur celles de la violence, ce qui est quand même étonnant. Il n'est qu'à voir le relatif succès des émissions du type « loft » où évidemment le regard voyeur du téléspectateur est sollicité sans que pourtant la moindre parcelle de nudité ou d'acte sexuel soit montré. Et pourtant je ne suis pas certain que la vue d'une de ses jeunes personnes sous la douche soit en soi plus choquant que de voir ces jeunes femmes et même ces grands gaillards avec leur « doudou » (nounours ou peluches). On voit déjà là deux approches différentes de l'intimité et si la première, ne pas montrer sa nudité, est

une règle fréquemment suivie, l'autre, montrer une part « infantile », donc non sexualisée, de sa personnalité peut paraître tout aussi incongrue.

Dans les propos qui suivront je parlerai bien plus des domaines ou des espaces intimes, ou personnels que de la sexualité. Ce n'est pas par pudeur mais tout simplement parce que, rejoignant d'autres anthropologues ce domaine est resté discret dans les écrits des ethnologues<sup>1</sup>. Sans doute ce domaine est marqué par le sceau du secret quelle que soit la société ou l'époque. Pourtant on sait que dans l'aristocratie de l'Ancien Régime on ne craignait pas de se déshabiller, de se baigner nu devant ses « amis » ou relations<sup>2</sup> voire d'avoir des relations sexuelles devant les domestiques, ces derniers étant invisibles, inexistantes, sans « reconnaissance » de la part de leurs maîtres<sup>3</sup>. On sait aussi qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, la bourgeoisie très moralisatrice quoique que se disant républicaine, vilipendait les ouvriers dont les pratiques sexuelles étaient bien souvent visibles. Pour Suzanna Barrows « vivre à l'abri des regards était un luxe que peu d'ouvriers pouvaient s'offrir »<sup>4</sup>. Si la pudeur est liée à une différence de classe on peut quand même se demander si somme toute, ces domaines de la sexualité mais aussi des besoins « naturels » n'étaient pas traversés par une morale bourgeoise donc mais qu'en réalité chez les hommes, au départ et ensuite dans certaines classes dites populaires, ces « choses » là ne sont pas aussi honteuses que la morale finira par le dire et l'inculquer. Ou alors selon l'interprétation de Suzanna Barrows, ces classes populaires auraient sans doute apprécié d'avoir des lieux d'intimité, des lieux personnels sans trop de promiscuité, ce que leur pauvreté ne leur permettait pas.

Si l'on revient à cette pudeur vis-à-vis du sexe, des actes excrémentiels et des parties du corps qui les concernent celle-ci serait née au Moyen Age. Elle serait due aux règles édictées par des théologiens catholiques car existait une incompatibilité entre la pureté du corps du Christ reçu lors de la communion et la « saleté » des fonctions digestives. C'est pourquoi tout ce qui est du domaine des excréments est de l'ordre du sale et doit donc être caché. Or on sait qu'au Moyen Age, aujourd'hui encore en Chine et hier en Bretagne, on se cachait peu pour faire ses besoins. On peut d'ailleurs noter qu'en Bretagne, et sans doute dans bien des régions ou sociétés, faire ses besoins dans sa maison était une quasi hérésie bien que ces fonctions naturelles n'aient pas été semble-t-il l'objet du rejet qu'elles ont aujourd'hui.

On peut poursuivre avec le témoignage de voyageurs, à pieds et par moyens locaux de locomotion en Chine en 2007 ; ce couple me dit qu'effectivement les premiers temps la

---

<sup>1</sup> Introduction de Jean Poirier et art. de Claude Gagnebet, « Y a-t-il un acte sexuel pour l'anthropologie ? » in *Histoire des mœurs*, ss dir. Jean Poirier, Gallimard, coll. Pléiade, 1993, pp. 871-909

<sup>2</sup> Jean Claude Bologne, *Histoire de la pudeur*, Pluriel, 1986, pp. 34-49. L'ensemble de ce livre mérite attention et si je n'y fais pas très souvent référence il reste pourtant une des études historiques les plus documentées sur le sujet de la pudeur et donc de l'intimité.

<sup>3</sup> Axel Honnet, « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance », *Revue du MAUSS, De la reconnaissance*, n°23, 1<sup>er</sup> semestre 2004, pp. 136-137

<sup>4</sup> Suzanna Barrows, *Miroirs déformants*, Paris, Aubier, 1990, p. 94. Ce livre qui traite de la perception des classes populaires, ouvrières surtout par les médias de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, journaux, livres montre que la crainte de la violence, de la dépravation de ces populations, surtout lors de manifestations qui les opposaient aux forces de l'ordre est une construction purement sociale et discriminatoire, discréditant les avancées sociales et citoyennes de moments comme la Commune. Il fallut l'enquête poussée que fit Zola pour que lui même change d'opinion. C'est un ouvrage encore d'actualité face à la violence, à la dépravation de nos « jeunes de banlieues (cf. la perception des médias, des révoltes de ces jeunes, l'histoire des « tournantes », etc.). C'est là un autre débat mais on peut aussi remarquer que des enquêtes approfondies permettent la remise en cause de nos perceptions parfois simplistes. Ainsi pour revenir à notre sujet l'enquête qui fut menée sur les maisons types de l'habitat rural à la fin de ce XIX<sup>ème</sup> siècle montrait certes un défaut d'hygiène parfois mais surtout montrait que malgré la grande promiscuité, on n'y relève pas d'abus sexuels. A. de Foville, J. Flach, *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, Brionne, Ed. Gérard Monfort, 1980 (réédition de 1894)

pudeur et la gêne étaient présentes surtout que la blondeur de leurs cheveux les faisaient remarquer dans ces toilettes ouvertes, sans intimité, quoique tout de même la séparation des sexes soit de rigueur. Mais disent-ils, « les jours passant on n’y fait plus attention et si des regards s’attardaient sur nous ce n’est pas pour nos fesses à l’air mais tout simplement parce qu’on est étrangers ». Il faut savoir que depuis longtemps les excréments avaient une forte valeur économique de fertilisation, en Chine jusqu’à il y a peu<sup>5</sup> et même en France. Il semble d’ailleurs que la mode des « toilettes sèches » risque de mettre à mal l’idée de saleté, d’impureté que notre morale « hygiéniste » a véhiculée pendant longtemps sur ces excréments et les parties corporelles afférentes. On lira avec intérêt les pages de Roger-Henri Guerrand dans lesquelles, avec humour et sérieux, il montre que notre perception de l’hygiène et de ces fonctions naturelles n’est pas exempte de ridicule<sup>6</sup>.

On sait aussi que malgré l’installation de toilettes dans le bateaux de pêche, où existait une très grande promiscuité, toilettes qui au départ se situaient à la poupe du bateau, lorsque le chalut se remontait par le bord arrière, d’où nécessité d’avoir un pont qui soit bas, aller aux toilettes était source de danger par houle assez forte. Plusieurs marins ont ainsi été emportés, si bien que pendant longtemps et surtout par gros temps au moment des relâches on pouvait voir jusqu’à 10, 20 hommes, selon la taille du bateau, les fesses à l’air, alignés sur le plat bord le plus abrité, accrochés aux haubans<sup>7</sup>.

Mais pour revenir à l’époque actuelle, et dans un registre un peu anecdotique on se référera à l’étude de Jean Claude Kaufman sur la pudeur des couples qui malgré la ou les nuits passées dans une nudité et proximité des corps, seront gênés lors de leur passage aux toilettes et gênés par la crainte que le partenaire perçoivent les odeurs<sup>8</sup>. On voit donc là une fois encore que selon le moment de la journée, même chez des individus se considérant comme relativement intimes la perception de la pudeur peut varier. Nous reviendrons plus tard, mais de manière plus tragique, sur cette question de l’odeur dans le cas des SDF.

### **De l’étymologie à la pureté.**

Selon le cher Gaffiot<sup>9</sup> le mot latin *intimus* désigne « ce qui est le plus en dedans, le plus intérieur » définition qui s’accorde à notre thème mais dans l’exemple tiré de Cicéron ce mot peut désigner l’action de s’enfoncer à l’intérieur de la maison. On a amorcé cela quand on a précédemment parlé des lieux intimes que sont les toilettes par ex. dans la maison mais on reviendra sur cette question de la maison comme lieu du privé par excellence dont l’accès par quelqu’un qui n’est pas un intime peut être perçu comme un viol. D’ailleurs dans cet esprit Cicéron s’en sert pour désigner l’intérieur du pays bien qu’il puisse servir, dans le cadre de

<sup>5</sup> René Dumont, *Révolution dans les campagnes chinoises*, Seuil, coll »Esprit, frontières du monde, 1957, p.220

<sup>6</sup> Roger-Henri Guerrand, *Les lieux*, La Découverte/poche, 1997, montre avec humour parfois, que même le pissat avait des vertus et que les vases des premiers hygiénistes romains (aristocrates qui ne voulaient pas faire leurs besoins partout) étaient en métaux de valeur et richement décorés et faisaient partie du mobilier de leur salle à manger (p.14). On peut aussi rappeler que pour les anciens Egyptien les fèces étaient objets d’adoration, en sculpture on les représentait sous la forme de scarabé (insecte coprophage vénéré, p.13). et déjà la vertu fertilisante attribuait à ces excréments une valeur qui empêchait le dégoût et la mise à l’écart parfois obsessionnelle qu’elles ont prises (voir à ce sujet les superbes pages où R.H. Guerrand montre les querelles entre les hygiénistes républicains, leur folie de la « pureté » (tout à l’égout et chasse d’eau, pp.132-133 et pp. 148-149) et les entrepreneurs d’assainissement qui vendaient à bon prix, cette manne fertilisante pour la terre, p.99 et p. 147.

<sup>7</sup> Anne Gague, « Les espaces domestiques des marins pêcheurs », in (ss dir.) Béatrice Collignon, Jean François Staszak, *Espaces domestiques*, Rosny ss Bois, Ed. Bréal, 2003, pp. 270-271

<sup>8</sup> Jean Claude Kauffmann, *Premier matin*, Armand Colin, coll. Pocket, 2002, pp. 69-73

<sup>9</sup> Felix Gaffiot, *Dictionnaire illustré Latin/Français*, Hachette, 1934

l'activité philosophique, au domaine le plus secret de l'art (philosophique), rejoignant l'un des autres exemples cités : le fond de (ma) pensée, ma conviction intime. Une autre définition, proche aussi de cette conviction intime est celle qui concerne les projets les plus secrets de quelqu'un. Cette définition correspond en partie avec celle que, au niveau politique ou stratégique dans le travail social nous estimons devoir être défendue jusqu'à ces derniers temps : tout ne doit pas être su sur une personne et un groupe. C'est là une conviction profonde et si le fait de surprendre une personne dans sa nudité ou dans un acte d'ordre sexuel, ou dans ses fonctions excrémentielles peut paraître choquant dans le cadre de l'exercice éducatif, ce ne l'est peut-être pas pour la personne « surprise ». Il y a quelques temps cela aurait pu paraître banal mais par contre tout connaître de cette personne, ses qualités comme ses défauts, ses relations (ou fréquentations) amicales ou familiales peut paraître comme un manque total de respect ou de bienséance. Nous reviendrons sur l'interrogation éthique et déontologique que pose cette question dans le travail social dans la dernière partie.

On rejoint là la notion d'*intimät* dont parle Freud dans les conseils qu'il donne aux futurs thérapeutes, où le fait que ces derniers révèlent des traits de leur propre intimité à leur patients pour les mettre à l'aise et obtenir de ceux-ci des renseignements personnels et avoir accès à des éléments préconscients de leur histoire, ce qui lui semble être une technique efficace mais bien plus du domaine de la séduction que de la technique thérapeutique. On voit là que révéler des traits intimes peut être ambigu. Autant bien souvent, comme on vient de le dire, on peut n'avoir aucune gêne, aucune pudeur dirait-on, puisque celles-ci sont des constructions sociales variant selon les époques, les sociétés, il semble pourtant qu'il faille préserver ou cacher certaines zones personnelles.

Peut-on voir dans ce clivage entre ce qui peut être révélé ou montré et à l'inverse ce qu'il faut cacher, mettre à l'écart, les excréments par exemple, celui qui existe entre les catégories sociales du pur et de l'impur. C'est la thèse de Mary Douglas pour qui les règles, variables certes mais qui ont toujours existé, concernant l'intimité liée aux fonctions excrémentielles et aussi sexuelles ont à voir avec la pureté, la propreté. Mais elle va plus loin encore car ces règles d'évitement ou de mise à l'écart de ce qui nous semble impur ne peuvent être abordées que par le biais de l'ordre<sup>10</sup>. Elle va jusqu'à montrer que cette mise à l'écart de certains actes, à partir de la vulnérabilité de certaines parties du corps, organes urinaires, anus qui produit excréments et « vents »<sup>11</sup>, participerait, par exclusion, à une perception de ce que l'on considère comme l'ordre du monde. Les « mythes fondateurs » de nos sociétés, de nos « nations » sont bien souvent établis, à partir de ces marges du corps, sur l'impureté des autres et la pureté des siens. On peut dès lors se demander si nos catégorisations, nos constructions, nos représentations sociales qui font que certains actes (certaines pensées aussi) seront moralement jugés néfastes (la nudité, faire sa toilette, ses besoins en public, etc.) participent à cette mise en ordre.

Nous verrons, dans le dernier point, que nous n'aimons guère que tout soit vu ou connu sur nous. Peut-être que cette protection de notre vie intime va plus loin encore que la protection de nos actes que l'on peut qualifier de corporels intimes.

## **II. Promiscuité sans danger mais besoin d'intimité ou d'espace personnel**

---

<sup>10</sup> Mary Douglas, *De la souillure*, Paris, La Découverte, 1992, pp. 57-59

<sup>11</sup> *Ibid.*, pp. 130-143

Pendant longtemps et aujourd'hui encore on estime que « partager la même chambre est signe de pauvreté »<sup>12</sup> ; On peut alors s'interroger sur la cohabitation, de plus en plus fréquente, dans les classes populaires (précaires) de jeunes couples avec enfants dans les logements exigus de leurs parents. Cependant beaucoup de sociologues et anthropologues disent que les hommes s'accommodent de cette proximité. Ce fut le cas dans la maison traditionnelle de Bretagne à pièce unique et lit (clos) le plus souvent partagé<sup>13</sup>. On peut aussi rappeler l'importance sécurisante qu'avait l'*ekent* (case/maison très vaste, rassemblant famille élargie voir voisins ou amis) des Jivaros (ce terme Jivaro, cf. les albums de Tintin, n'est qu'une espagnolisation de leur vrai nom Achuar) ou la tente touareg, lieux de grande sociabilité. Dans le cas des Jivaros, les femmes plus présentes encore que les hommes au sein de l'*ekent*, mettront des limites à cette promiscuité et rechercheront des endroits plus intimes pour épancher leur douleur, lors de la mort ou du départ lointain d'un enfant (mariage par exemple), au sein de leur jardin entre autres<sup>14</sup>.

### 1) La distance, effet social ou naturel ?

Malgré les propos précédents, sur les besoins dits naturels, sur la promiscuité de certains modes d'habiter, où la pudeur, l'intimité du moins étaient bien souvent réduites à peu de choses, il semble pourtant que selon les circonstances nous ayons besoin de lieux et de temps d'intimité, comme dans l'exemple précédent des femmes achuar.

Certains éthologues vont même dire que chez les animaux si la notion d'intimité semble absente, quoique les animaux sauvages recherchent des lieux, des territoires de protection voire d'abri pour eux-mêmes ou leur progéniture, ils mettent en place des distances régulées dans leurs rapports avec leurs congénères. Pour Edward T. Hall et Ray Birdwhistell, en dehors des relations sexuelles et des moments de soins ou d'allaitement rien ne semble plus naturel que de garder une certaine distance, avec nos voisins de bus, d'ascenseur, de salles d'attente par exemple. Même lorsqu'il existe un espace suffisamment libre se met en place une distance honorable. Empiéter sur cette distance conventionnelle peut être vu comme un manquement à la civilité car cela est perçu comme un empiétement sur l'intimité corporelle. Cette distance critique peut même être mesurée mais si la référence à l'éthologie peut induire que c'est là un comportement naturel il reste que chez les humains, cette distance peut varier selon les époques, les sociétés. Dans le chapitre précédent on a vu que le rapport à l'intimité de certaines parties du corps, principalement celles qui touchent aux besoins, aux excréments peut, malgré une fonction relativement naturelle, être sujet à variation. Néanmoins jusqu'à présent et sauf dans des cas de perversion peut-être, la nudité mais surtout la sexualité ne peuvent être divulguées que dans la relation amoureuse, intime donc le plus fréquemment. On voit bien que beaucoup de tabous ont pour fonction de ne pas rendre public ce type de

---

<sup>12</sup> Monique Eleb, Anne Debarre, *Architecture de la vie privée du XVII au XIX èmes siècles*, Ed. AAM, Hazan, 1999, p. 236

<sup>13</sup> On peut rappeler que l'enquête menée en fin du XIXème siècle sur l'habitat rural (voir note 3 *supra*) révéla un fort taux de promiscuité (plusieurs familles nombreuses habitaient la même pièce et les lits étaient souvent partagés –je peux rappeler qu'au cours de ma propre enquête des interlocuteurs nés en fin de ce XIXème siècle disent avoir dormi à 4 voire 5 enfants dans le même lit clos. Ce n'est pas la promiscuité qui les gênait le plus mais le dérangement que pouvait occasionner le besoin pressant de l'enfant situé au fond du lit clos. Cf.

JeanPierre Kervella, *Plougastel, une commune rurale et maritime*, op. cit., p. 266. Martine Ségalen dit pourtant que cette proximité des corps, l'enfant dormait parfois dans le même lit avec un des grands parents et un de ses frères ou sœurs, sans que problèmes révélés, était au contraire fort sécurisante.

<sup>14</sup> Philippe Descola, *Les lances du crépuscules*, Terre Humaine, 1993, p. 210 et *Le naturel domestiqué*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1986, pp. 266-267. Pour les Touaregs voir Bernus et Pandolfi

comportements ou d'actes et ceci dans la plupart des sociétés<sup>15</sup>. Il semble donc comme on l'a vu, que malgré les variantes de la pudeur concernant la nudité, la sexualité, les besoins dits naturels une certaine retenue soit universellement prescrite.

## 2) La distance et le corps

Pour Erving Goffman, le corps et surtout le toucher sont des objets d'attention particulière chez les humains. Prenant en compte la distance spatiale qui semble être un fait universel, toucher quelqu'un du sexe opposé (mais aussi me semble-t-il de son propre sexe) que l'on ne connaît pas est extrêmement gênant même dans les contacts forcés que sont les ascenseurs, les bus, trains, métros. Si c'est dans un passage étroit on utilisera diverses façons de se frayer un passage afin qu'il y ait le minimum de gêne : tapoter l'épaule et adresser des excuses, ce qui évite le heurt ou le contact. Il s'agit là d'une convention, d'un « acte acceptable »<sup>16</sup> qui évite cette proximité gênante. Dans les ascenseurs les mères de famille utiliseront leurs enfants comme élément de distance. Cette mise à distance est appelée par Goffman l'espace personnel : « portion d'espace qui entoure un individu où toute pénétration est ressentie par lui comme un empiètement qui provoque une manifestation de déplaisir et parfois un retrait ». Les individus « s'écartent des situations où ils risqueraient de contaminer autrui ou d'en être contaminés ». Ne rejoint-on pas là, quelque peu du moins, le clivage entre le pur et l'impur et la mise en ordre dont parlait Mary Douglas.

Néanmoins cet espace personnel peut varier en fonctions des justifications locales. Il est donc à considérer, non comme un droit permanent et égocentrique mais comme une réserve temporaire et situationnelle au milieu de laquelle l'individu se déplace<sup>17</sup>. On peut encore s'intéresser à ce que Goffman nomme la place, différente de l'espace personnel, la place étant cet espace délimité auquel l'individu peut avoir droit temporairement et dont la possession est basée sur le principe du « tout ou rien », soit de manière transposable, serviette sur la plage par exemple ou correspondre exactement avec l'espace personnel, le siège réservé pour un spectacle. La place est parfois si investie qu'elle peut donner droit à ce qu'elle soit réservée à un individu même quand il est absent. C'est souvent le cas dans les institutions<sup>18</sup> où des places, à table, des chambres sont attribuées de manière tacite. Goffman aborde ensuite la notion d'espace utile comme faisant partie des territoires du moi. Cet espace utile consiste à ne pas gêner la vision d'une œuvre lors d'une exposition, en s'immisçant entre le spectateur et le tableau par exemple ou encore ne pas traverser un groupe d'interlocuteurs en pleine conversation. On retrouve là bien entendu des règles de savoir vivre, de politesse mais pour Goffman il s'agit avant tout d'obligations sociales visant à ne pas empiéter sur le domaine personnel (et non pas privé) des autrui.

Mais en nous approchant plus encore de l'individu, il semble que la notion d'enveloppe soit doublement intéressante. Principalement parce qu'il s'agit avant tout de la peau. C'est le territoire ou l'espace personnel minimal et qui peut donc « constituer le type le plus pur de la

---

<sup>15</sup> Erving Goffman donne ainsi le cas d'une malade mentale qui, voulant remettre en place sa serviette hygiénique, enleva même le haut de sa robe et se trouva quasi nue sans que cela la gêne ni ne gêne le service hospitalier qui donc ne lui fit aucune réprobation alors que dans la vie ordinaire un tel comportement lui aurait attiré remarques voire remontrances. Erving Goffman, « Engagement », in Gregory Bateson, Ray Birdwhistell, Edward T. Hall., *La nouvelle communication*, Points Seuil, 1992, pp. 267-2778 et ici, p. 277.

<sup>16</sup> Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, t.2, Les relations en public*, Ed. de Minuit, 1972, p.31

<sup>17</sup> *Ibid.* pp. 44-45

<sup>18</sup> Voir *Ibid.* note 8 p. 45

territorialité égocentrique»<sup>19</sup>. Sans doute le terme de « territoire » qui peut prendre une connotation patriotique ou nationaliste n'est peut-être pas très adéquat mais concernant la peau on voit combien sa protection, face aux intempéries mais surtout face aux regards peut être cruciale. Et si, comme on l'a dit, la pudeur peut varier selon les époques, les sociétés dans beaucoup de civilisations la nudité en public est répréhensible, honteuse (au Moyen Age par exemple, on mettait souvent nus les condamnés). La peau et la nudité ne tolèrent d'être vues ou touchées que dans la stricte intimité, lors des relations sexuelles entre autres. Certes on trouve des naturistes, des ethnies où la nudité n'est pas réservée au domaine de l'intime, ce qui est sans doute très sain, mais dans le cas des ethnies, bien souvent certaines parties sont cachées, étuis péniliens, caches sexes voire scarifications transformatrices. La question du « traitement » social de la peau méritait sans doute approfondissement puisque le vêtement lui-même est l'enveloppe de cette première enveloppe mais ce serait là une autre question. Il convient cependant de ne pas négliger ces points quand dans le travail éducatif ou de soin on est amené à voir la nudité des personnes dont on a la charge, à les déshabiller et donc à les « mettre à nu », ce qui n'est pas sans conséquence. Si, comme on l'a vu dans une anecdote empruntée à Goffman, une patiente d'un hôpital psychiatrique s'était déshabillée pour arranger sa serviette hygiénique sans que cela n'ait choqué ni les autres patients ni les soignants, on peut s'interroger sur la facilité avec laquelle certaines personnes peuvent dévoiler leur nudité. Manque de conscience, de pudeur, érotisation parfois, surtout dans les rapports de genre ? Ou alors cette aisance et son acceptation cacheraient un déni d'humanité puisque les règles de vie qui tournent autour du corps, de la peau, ne concerneraient pas ces personnes en difficulté ? On peut très bien juger que ces marques d'attention au corps de l'autre et du sien sont très moralisatrices puisque l'on sait que la pudeur est sujette à variations. Mais on voit tout de même que le respect de cette enveloppe est une donnée quasi universelle sans doute parce que la peau est la dernière ou première protection du moi, du psychisme peut-être. C'est selon E.T. Hall un espace personnel considéré, dans pratiquement tous les pays, comme inviolable<sup>20</sup>.

Pour rester dans le domaine du corps on remarque, en Occident mais aussi au Moyen Orient, que les parties du corps les moins protégées sont les coudes alors que les orifices corporels sont objet d'attention. Les coudes sont aussi peut-être les parties les moins sexualisées car ils sont soumis aux contacts les plus fréquents dans nos relations avec des individus qu'on ne connaît pas et, quelquefois sinon souvent, du sexe opposé. D'ailleurs on dit bien « jouer des coudes » pour faire sa place, au sens propre comme au sens figuré<sup>21</sup>

### 3) Les coulisses

La façade a beaucoup d'importance dans nos relations sociales et Goffman montre combien celle-ci joue dans la manière de se présenter mais surtout combien il est important de ne pas perdre la face. La mise à nu inappropriée du corps ou de certaines parties, entre autres sexualisées, sont susceptibles de rendre ridicule, de faire perdre la face.

Pourtant l'on sait que nous avons tous des moments, des lieux, où l'on peut « se laisser aller », même en groupe, en équipe de travail où l'on peut agir ou parler d'une façon « qui est habituellement incompatible avec celle qu'(on) veut produire devant un public ». Ces actes de coulisses ou de la région postérieure (sans jeu de mot) peuvent être l'occasion de « se laisser aller physiquement... comme avoir une attitude avachie, faire des blagues, manquer d'égard

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.52

<sup>20</sup> Edward T. Hall, *La dimension cachée*, Seuil, col. Points Essais, 1978, pp.190-201

<sup>21</sup> *Ibid.*

pour autrui, comme crier, fredonner, siffler, mâchonner, éructer et même émettre des flatuosités »<sup>22</sup>.

Ces actes sont évidemment exclus des régions antérieures (de façade) et s'ils y apparaissent peuvent être perçus comme offensants. Pour les psychologues de tels actes sont considérés comme ayant caractère de régression. Mais on ne peut savoir vraiment si une région postérieure existe pour pouvoir régresser ou si c'est la régression qui crée la région postérieure. Mais Goffman dit que dans des restaurants, dans des hôpitaux les acteurs (serveurs, soignants) s'arrangent toujours pour créer des lieux et moments de ralliement, assez éloignés des entrées et des regards, où ils se comportent comme en coulisse. En réalité il n'existe pas de régions qui soient aussi clivées, avec d'un côté entièrement libres ou sans contrôle et de l'autre toute en cérémonies ou formalismes. Selon les circonstances, les représentations ou les jeux des différents acteurs, les frontières entre ces régions peuvent fluctuer et les acteurs passer d'une région à l'autre. On sait ainsi que dans le travail en foyers éducatifs les éducateurs peuvent parfois se laisser aller, s'avachir, mettre leurs pieds sur le siège du bureau, etc. On lira aussi avec intérêt les pages où Goffman parle de la proximité entre patients et soignants dans un hôpital psychiatrique, où du fait d'une certaine familiarité, et malgré la différence de statut, les soignants peuvent se permettre des attouchements (non sexualisés cependant). Il signale que ces gestes familiers ne sont, la plupart du temps, pas réciproques<sup>23</sup>. Pourtant si on peut se laisser aller dans ces régions de coulisses il faut être, malgré tout, honnête et loyal. Seule la solitude offre la possibilité de se laisser aller totalement. J'ai déjà parlé des lieux, jardins plus particulièrement, où l'on pouvait s'épancher (femmes jivaros, par exemple). Une enquête montre qu'en Grande Bretagne aussi, le jardin arrière sera préféré pour se laisser aller. Pourtant il est bien moins agréable ou joli ou du moins, moins « propre » que celui de la façade, taillé, tondu, donnant pourtant sur un superbe paysage d'aber, mais où il faut « se tenir droite » selon une interlocutrice et donner bonne apparence. A l'arrière le jardin peut être désordonné mais c'est là qu'on jouit d'un isolement qui permet à la fois repos, délassément où les attitudes ne sont pas soumises à la norme de respectabilité qu'exige le jardin de devant<sup>24</sup>. On retrouve donc, là encore, une forme de coulisse.

#### 4) Lieux d'intimité

Je reprends ici des éléments déjà énoncés portant sur les lieux d'intimité. On a déjà vu que chez nous du moins tout ce qui touche aux besoins et orifices naturels était l'objet d'une mise à distance sociale dans des « lieux » spécifiques. Ainsi les toilettes sont des lieux aussi éloignés que possibles des pièces de réception ou même des pièces à vivre. Pourtant lors de la vogue des constructions de maisons neuves par des jeunes couples de paysans de Basse Bretagne dans les années 1955-1970, les propres parents s'alarmèrent que l'on construise des WC sous les escaliers c'est-à-dire presque au centre de la maison. Pour ces paysans nés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle faire ses besoins dans sa maison était un sacrilège, bien plus que de les faire en plein air, le dos tourné pour uriner ou à l'abri de talus ou dans des toilettes ouvertes voire dans l'étable, au risque de se faire voir. Néanmoins on se rend compte que sur ces questions des lieux d'intimité il n'est pas certain que malgré les architectures nouvelles, avec grandes pièces ouvertes et donc lumineuses on n'ait pas malgré tout des espaces préservés, la salle de bain par exemple et surtout la chambre conjugale. Si on poursuit les calculs

---

<sup>22</sup> Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, t. 2, op .cit.*, p.125

<sup>23</sup> Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Ed. de Minuit, 1974, p.66

<sup>24</sup> Sylvie Nail, « Jardiniers anglais : entre conformisme et création », *Autrement n°184, Le jardin, notre double*, coll. « Mutations », mars 1999, pp. 47-77

préconisés par Jean Cuisenier concernant le nombre de seuils à franchir avant d'atteindre des lieux considérés comme préservés ou intimes (chambre conjugale, salle de bain voire toilettes) on se rend compte que malgré l'apparente aisance et décontraction corporelle que peuvent avoir les couples modernes pour atteindre la chambre 6 à 7 seuils (couloirs, escaliers ou marches, portes) sont nécessaires<sup>25</sup>. Or dans la maison traditionnelle l'accès au lieu de sommeil et donc d'intimité se limitait à deux seuils, la porte d'entrée de la maison et celle du lit-clos.

Cependant on comprend que malgré ces variations dans l'acceptation de l'intrusion d'un « étranger » dans sa maison et dans certains lieux préservés, nous aimions avoir des lieux pour soi et pour ses proches. C'est pourquoi les cambriolages sont vus comme de véritables viols de l'intimité et même comme une souillure, car ces cambrioleurs ont « touché à tout », « ces gens qui reniflent tout », « mettent leurs pattes partout », sur le linge intime, dans la salle de bain<sup>26</sup>.

Dans les familles actuelles et principalement recomposées, il arrive que des enfants issus pourtant des premiers mariages acceptent de partager la même chambre c'est-à-dire une part de promiscuité, ce qui ne semble pas les gêner. Néanmoins dans ce type de famille on tâchera de donner à chaque enfant un lieu qui lui est destiné. On verra ainsi une mère s'insurger car la chambre d'un des enfants en corésidence, en son absence donc, a été investie et visitée par les demi-frères ou sœurs, considérant là encore cette intrusion comme un véritable viol (de l'intimité).<sup>27</sup>

Et si ces analogies touchent la question du viol, on voit que préserver son intimité est ici lié à la crainte de l'intrusion de l'étranger et au souci de préserver des lieux personnels. Mais la référence au viol n'est pas anodine car il s'agit là de l'acte le plus irrespectueux qui soit car non seulement il s'exerce sur une victime le plus souvent dénudée et touche aux endroits les plus sensibles voire fragiles du corps, puisque l'intérieur de ce dernier est atteint voir souillé. Puisque l'on aborde de nouveau la question du corps dont on a dit que la peau était souvent le dernier rempart, la dernière protection on peut s'interroger sur ceux qui n'ont plus guère d'autre propriété que leur corps : les SDF.

Leurs témoignages et l'observation de leurs espaces de vie et plus particulièrement de sommeil révèlent que chez eux aussi la recherche de lieux et moments de retrait, d'intimité est présente. Il y a chez eux une recherche de protection contre le froid, les intempéries, contre les agressions éventuelles, contre la stigmatisation et la discrimination. On voit aussi une recherche quasi désespérée, dans les interstices de la ville, d'un endroit privé. Ces marqueurs de privatisation de l'espace ou d'intimité sont fragiles. Bien souvent c'est le corps, le regard menaçant ou au contraire vide qui fait comprendre à l'étranger leur volonté d'avoir leur domaine. Plus que la nourriture ou faire ses besoins c'est l'espace du sommeil qui les préoccupe. C'est dans ces moments et lieux qu'anthropologiquement l'homme se doit d'être en confiance. On comprend que pour ces personnes sans domiciles cette recherche soit prioritaire voire primordiale et combien ces lieux de retrait ont des frontières fragiles et difficiles à établir de manière sûre et durable.

---

<sup>25</sup> Jean Cuisenier, *La maison rustique*, P.U.F., coll. « Ethnologie », 1991, pp. 274-286 et ma propre recherche sur l'évolution du bâti en secteur rural, Jean Pierre Kervella, *Plougastel une commune rurale et maritime en mutation*, *op.cit.*, pp.245-324 et sur ces calculs, pp.283-287

<sup>26</sup> Perla Serfaty Garzon, *Chez soi*, Armand Colin, 2003, p. 21

<sup>27</sup> Agnès Poidevin, « La fratrie recomposée au travers des temps et des espaces domestiques », in *Espaces domestiques*, ss dir. B. Collignon et J.F. Stazak, *op. cit.*, p. 301

Dès lors n'ayant que peu de moyen de faire reconnaître son intégrité, en prolongement de ce corps qui seul lui appartient, c'est l'odeur qui « vient agrandir la zone appropriée qui se fait autour et à partir du corps »<sup>28</sup>. Selon Djamel Zineidi Henry c'est une odeur de désocialisation qui organise efficacement les frontières des territoires de la marginalité, d'un « espace d'aversion ». L'odeur crée un espace personnel, d'intimité par repoussoir et installe avec elle son territoire en « dépassant les bornes du supportable pour les voisins incommodés ». Ceci permet d'interdire l'accès et garantit à son « propriétaire » l'exclusivité de son espace<sup>29</sup>.

Sur cette question de l'odeur on pourrait raconter de multiples témoignages tragi comiques de travailleurs sociaux devant intervenir auprès de personnes en grand isolement et dont le signalement fut souvent provoqué par des voisins gênés par l'odeur provenant d'appartements où vivent des hommes, le plus souvent, célibataires ou séparés, qui après le décès de leur mère se retrouvent seuls et n'ont plus de visites ni même de relations et donc d'obligations, d'où un laisser aller dans l'hygiène et l'entretien de leur logement. D'où lors de visites, chamailles entre travailleurs sociaux pour savoir qui s'assoierait sur la chaise, relativement moins « sale » que le lit. D'autres diront avoir dû mettre un plastique sur le siège de la voiture de service ou du leur du fait de l'odeur pestilentielle de certains usagers. Est-ce chez ceux-ci un marqueur de territoire ou de différence ou un symptôme de dérèglement psychique ? Néanmoins l'odeur peut servir, chez les plus démunis, à faire reconnaître un espace qui leur est propre (sans jeu de mot !). Mais si cela est intéressant au niveau anthropologique il faut remarquer que les personnes concernées sont arrivées à un niveau de vulnérabilité relativement important et qu'il n'est pas sûr qu'il s'agit là d'une véritable stratégie de recherche d'intimité ou d'espace personnel mais peut-être de pathologie, encore que bien souvent les deux aspects puissent se mêler. Pour ces personnes le corps et surtout la surface corporelle, auxquels participe l'odeur, sont souvent le dernier blindage individuel<sup>30</sup>,

### **III. Contrôle nécessaire or opacité nécessaire ?**

Dans ce dernier point l'intimité ne paraîtra pas être centrale mais pourtant elle sera vue sous l'angle de la recherche de renseignements personnels, de la volonté de connaître et donc de contrôler autrui, surtout s'il pose problème ou a des difficultés spécifiques ou tout simplement s'il est l'objet ou le sujet, volontaire ou involontaire, d'un événement considéré comme « à risque ». Ces types de contrôles ont pour objectif déclaré, la plupart du temps, de connaître les faits et gestes qui peuvent socialement être répréhensibles : être agressif, avoir une « crise », s'adonner à des actes délinquants, etc. Mon propos tendra à montrer que d'une part n'importe qui peut ainsi être contrôlé, fiché pour, par exemple, ses activités syndicales ou même associatives comme on l'a vu lors de la mise en place du fichier Edwige, ce qui pose problème quant au respect de la personne, de sa dignité et peut créer un climat social de peur, de suspicion. D'autre part, il semble que ce type de contrôle n'est guère pertinent dans la gestion des troubles des personnes suivies dans le secteur médico social.

#### **1) La question des fichiers et de la bureaucratisation**

---

<sup>28</sup> Djamel Zineidi Henry, « La rue domestiquée », in *Espace domestique*, ss dir. B. Collignon et J.F. Staszack, *op. cit.*, pp. 20-32

<sup>29</sup> *Ibid.* p. 25

<sup>30</sup> C. Lanzarini, « Les usages du corps des sous prolétaires de la rue », in M. Joubert, P ; Chauvin, F. Facy, V. Ringa, *Précarisation, risques, santé*, Ed de l'INSERM, coll. « Question en santé publique », 2001, pp. 217-227

A l'heure où l'on protocolise ou même procédurise toute action, on peut s'interroger sur l'efficacité ou la finalité de tels procédés et plus encore sur la base éthique qui les soutient. En effet vouloir tout noter et par conséquent tout savoir sur une personne, qu'elle ait des difficultés ou non est non seulement un abus de pouvoir mais aussi une intrusion dans ce que cette personne et ce que tout un chacun a de personnel, d'intime donc.

Des nécessités procédurales de services et la fameuse traçabilité qui donne l'air de pouvoir tout mesurer ou tout prévoir avec l'optique du « zéro défaut » ou pire dans un souci de protection des intervenants au cas où il leur serait fait des reproches si, par exemple, une personne suivie devenait criminelle peuvent amener à vouloir tout révéler.

C'est pourquoi on peut s'inquiéter de l'apparition des fichiers de tout ordre, de la vidéo surveillance et autres modes de contrôle, dont nos fiches mises au dossier de certains usagers parce qu'ils ont provoqué des « incidents éducatifs ». A ce sujet on peut trouver étonnant qu'on attribue à ces incidents un tel poids, alors que le placement parfois ou le suivi de ces personnes est justement dû à des troubles psychiques et/ou comportementaux. Si de tels comportements ne doivent pas rester sans remarques ou sanction, il faut cependant avoir une certaine dose de naïveté, chez les travailleurs sociaux, pour ne pas savoir que de tels comportements sont le plus souvent le lot des personnes accueillies ! Mais peut-être est-ce aussi un moyen de « pression » sur l'utilisateur ou une « protection » basée sur cette traçabilité, dans le cas où cette personne deviendrait un psychopathe dangereux et pourquoi pas un *serial killer* ! Pourtant on sait très bien que si des actes de délinquance peuvent être plus aisément répertoriés et commis par ces usagers leur taux de crimes n'est pas plus fort que dans le reste de la société.

Mais plus grave est l'analyse que font deux auteurs, internationalement connus, et qui, face à cette procédurisation du traitement des « cas » s'inquiètent du côté déresponsabilisant que prennent ses actes pour l'agent, la finalité de ces actes bureaucratiques n'étant pas de son domaine ni, parfois, de sa connaissance. Mais la loi et l'ordre sont toujours présents, aussi bien dans le monde du travail industriel, où le bruit des machines du XIX<sup>ème</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a été remplacé par une rationalité silencieuse de contrôle, de gestion qui s'est ou a été adapté au système pénitentiaire<sup>31</sup>. On peut ainsi se demander si cette gestion, en apparence *soft*, avec procédures, référentiels, etc., n'aboutit cependant pas à un système bureaucratique draconien dans la gestion des plus démunis de notre société, malades mentaux, personnes handicapées, chômeurs compris. Pour Zygmunt Bauman c'est une tendance qui réapparaît et lui, sociologue juif qui a fui l'Allemagne nazie, fait une comparaison, entre la « gestion » des démunis dans nos sociétés occidentales et le « traitement » des Juifs et des parias à cette époque nazie, gestion ultra organisée, à rationalité bureaucratique moderne, basée, sur des théories pseudo scientifiques cautionnées par des universitaires se protégeant derrière une « neutralité » scientifique. D'où cette « indifférence morale et religieuse » que l'on retrouve, aujourd'hui encore, dans la plupart des universités modernes capable de servir aussi bien le Chili ou l'Espagne dictatoriales que démocratiques<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Nils Christie, *L'industrie de la punition*, Editions Autrement, coll. « Frontières », 2003, p. 178-179

<sup>32</sup> Zygmunt Bauman, *Modernité et holocauste*, Paris, Editions La Fabrique, 2002. L'ensemble du livre mériterait d'être exposé mais quelques pages me semblent essentielles, même si elles sortent de la question de l'intimité : sur l'utilisation du quantitatif qui permet une déshumanisation, pp.172-173, sur la science sans question éthique, pp.209-212, sur la déresponsabilisation, pp. 266 et sq.

Quand cette gestion rationalisée se met à s'occuper des plus démunis, il y a danger pour l'humanité. Bien sûr qu'on s'est éloigné de la stricte question de l'intimité. Mais il faut savoir que les procédures rationalisées dont parlent Christie et Bauman sont aussi un moyen de traquer la moindre imperfection dans l'exécution des tâches ou des responsabilités et par là touche à la personnalité, à sa capacité d'adaptation au conformisme, à l'obéissance, avec les effets que cela peut avoir sur le psychisme des opérateurs.

Mais au-delà de cette bureaucratisation c'est l'existence même des fichiers qui interroge, que ce soit ceux que, par souci pédagogique ou médical on garde et on ressort lors d'événements importants dans le travail éducatif et social : orientations, projets individualisés, etc. ou ceux qui sont donc l'objet de surveillance constante des individus et qu'innocemment, car peu visibles, nous acceptons avec bien peu de résistance. Or qu'ils soient médicaux, bancaires, scolaires, etc. ils touchent à notre vie privée à notre intimité.

La vidéo surveillance en est aussi un exemple flagrant d'introduction dans le domaine privé voire dans l'intimité. De quel droit la municipalité de Ploermel peut-elle me filmer si je déambule, en tant que touriste dans la rue principale en tenue d'été voire en fumant une cigarette ou assis un demi à la main, en bonne compagnie<sup>33</sup> !

Or on sait que dans la lutte contre les vols les municipalités ayant ce type de vidéo surveillance n'ont pas vu, après quelques mois, leurs statistiques diminuer. On sait aussi que ce type de surveillance et de contrôle est un marché fortement lucratif.

Mais toutes ces formes de surveillance, de contrôle, avec l'existence des fichiers, autre moyen de surveillance, sont un moyen de parvenir à une « ambiance » du type Big Brother, bref à une canalisation de renseignements, par la crainte voire par la délation, de toute personne dont on a des doutes sur sa probité. D'où règne de la méfiance, de l'auto surveillance et du conformisme, de l'obéissance aux normes les plus réductrices, les plus réactionnaires (crainte de l'étranger, du jeune, du handicap, car contagieux etc.). Deleuze disait que notre société n'allait plus avoir besoin de prison puisque tout et tout le monde serait contrôlé et donc maîtrisable, entre autres parce que nous serons tous « crédités », c'est-à-dire dépendants de multiples services, médicaux ou sociaux mais aussi de magasins, d'associations, etc<sup>34</sup>. Sur cette grande surveillance et sur les dérives sécuritaires bafouant les droits de l'homme, qui demandent, entre autres, le droit d'avoir une vie privée même dans l'espace public et aussi le droit à l'image on peut se référer à l'enquête de type exhaustif mais combien parlante, de Claude Marie Vadrot où il montre que non seulement ces surveillances mais aussi l'utilisation quotidienne de nos différentes cartes peuvent et sont l'objet de contrôles permanents ou susceptibles de le devenir<sup>35</sup>. Il aurait pu ajouter la fouille systématique et musclée par la police des cartables et sacs de collégiens dans des collèges pourtant peu réputés pour les trafics de tout genre, interventions qui eurent l'aval de certains parents et même du principal, sans doute victimes du discours sécuritaire, et cela malgré le traumatisme que subirent ces jeunes gens.

---

<sup>33</sup> On sait que le maire de Ploermel, acoquiné à des hommes politiques et d'affaire (de Russie) pas toujours recommandables (en affaires du moins, affaires dont la légalité laisse parfois à désirer) a truffé sa commune de 9000 habitants d'une batterie de caméras alors que la délinquance de cette région est une des plus faibles de l'hexagone. Voir article « Ploermel sur Russie », *Revue XXI, Dossier Russie*, Janv-Mars 2008, pp.30-43

<sup>34</sup> Voir le compte rendu des prix d'excellence, les « awards », qu'un certain nombre d'associations, de personnalités défendant les droits de l'homme décernent chaque année à ceux qui enfreignent ces règles (Big Brother Awards) et, à l'inverse, à ceux qui les défendent à leur risques et périls. *Big Brother Award*, préf de Maurice Rajsfus, Ed « Zone », Paris, édit de La Découverte, 2008.

<sup>35</sup> Claude Marie Vadrot, *La grande surveillance*, Seuil, coll. « Histoire immédiate », 2007

Le climat de suspicion que ce type de surveillance peut amener le panoptisme dont parle Foucault<sup>36</sup>. S'il s'est quelque peu trompé dans l'annonce de la fin plus ou moins proche des prisons, où le système panoptique initié par Bentham qui le préconisait aussi pour former ou éduquer les enfants à l'école, pouvait être la façon la plus efficace de surveiller et donc de punir, il n'est pas certain que nous n'y revenions pas, sous d'autres formes. Cette méthode consiste à placer le surveillant au centre du bâtiment (pénitentiaire ou éducatif) d'où il peut surveiller les prisonniers placés dans des cellules ayant des fenêtres ou baies vitrées des deux côtés si bien que l'individu n'a aucun espace non visible. L'efficacité de ce système est que bien entendu le surveillant ne peut voir tout le monde, tout le temps mais que le prisonnier sait qu'il peut être vu à tout moment. On sait qu'aujourd'hui ce sont les cellules qui sont sous vidéo surveillance, le gardien se situant dans le local de réception des images sur plusieurs écrans. Ces caméras sont placées de telle façon que rien dans la cellule n'échappe à l'œil de la caméra et donc du gardien, le prisonnier sachant que si le surveillant ne peut voir tous les prisonniers, ces derniers savent, comme dans l'ancien système, qu'ils peuvent être vus à tout moments et au creux même de leur intimité.

Mais, tout aussi grave est la perspective que Foucault envisage. Il se demande si cette fonction de contrôle, de mise à la norme de ceux qui sont à la marge, c'est-à-dire au-delà ou en deçà des normes, ne revient pas aux travailleurs sociaux, ou du moins, subrepticement, qu'ils ne participent à cette entreprise de docilité et pourquoi pas de dressage des corps que l'on vit apparaître dans les premiers centres de rééducation comme celui de la Mettray<sup>37</sup>. De toute manière, autant que les travailleurs sociaux, beaucoup de sociologues participent à cette entreprise de normalisation<sup>38</sup> qui, si elle évite l'enfermement, demeure du domaine du contrôle. On peut cependant constater que les perspectives d'enfermement (prisons, CEF ou CER, hôpitaux psychiatriques) semblent refaire surface, conjuguées, dans le travail social lui-même à un arsenal de plus en plus lourd des moyens. Et sur ce contrôle, parfois fait au nom du soin, de l'aide, il n'est pas certain que le fait d'être diagnostiqué, d'être médicalisé et donc catégorisé comme « différent » ou potentiellement dangereux, évite une marginalisation ou l'étiquetage massif que produit déjà le passage en prison ou en hôpital psychiatrique.

## 2) Le pouvoir des dossiers

Dans sa description des différents types de domination et plus particulièrement dans celle de la domination légale ou rationnelle, advenue avec la société industrielle Max Weber dit que la connaissance des dossiers est facteur de pouvoir<sup>39</sup>. Cette remarque donnée par Weber dans un autre contexte peut-elle s'appliquer au travail social ? Posséder un dossier où sont notés les événements, familiaux, éducatifs voire médicaux, les décisions, les avis divers (non seulement éducatifs mais aussi psychologiques et scolaires) attribue à l'institution, à ses agents un moyen de pression que l'utilisateur ressent. Les notes d'incidents éducatifs, de plus en plus utilisées, même en foyer de vie, participent à cette pression, à ce pouvoir qui n'est même pas occulté. Or c'est là encore prendre des éléments de la vie privée, éléments qui méritent peut être sanction, au moins discussion, pour les rendre officiels à défaut de devenir public si l'individu concerné devient facteur de troubles graves ou supposé dangereux.

---

<sup>36</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1975., pp. 197-229 et plus particulièrement p. 227-228

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 302

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.313

<sup>39</sup> Max Weber, *Economie et société*, Plon, 1971, pp. 223-231 ou *Le savant et le politique*, Plon, coll. « 10/18 », p.102

On sait que posséder plus d'informations sur autrui que lui n'en a sur vous permet d'exercer une forme de pouvoir. Penser que tout connaître, jusque dans les moindres détails, permet de résoudre les conflits, les inégalités ou si l'on est machiavélique d'asseoir son pouvoir est sans doute plausible. Mais c'est alors un pouvoir dictatorial basé sur le contrôle systématique, favorisant la délation et donc la crainte d'autrui quand cela n'aboutit pas à la peur tout bêtement, comme cela s'est vu dans les régimes fascistes.

C'est là dans cette recherche de contrôle systématique qu'on peut voir réapparaître le fameux panoptisme dont parle Foucault

### **Conclusion : La nécessaire opacité de la vie sociale**

Pourtant une vie sociale sans opacité devient une véritable jungle<sup>40</sup> car tout un chacun juge et est jugé. Or ce type de société est invivable car la défiance et la honte – qui peut supporter que ces moindres infractions ou défauts, ses moindres travers, son intimité donc, soient constamment soumis au regard des autres ?- deviendraient les principaux modes de communication avec les autres, même proches. Selon Goffman, à un niveau individuel, nous avons tendance à donner une image idéalisée de soi et bien souvent nous n'apprécions guère que soit révélée notre face cachée c'est-à-dire « les faits et les motifs incompatibles avec (notre) présentation idéalisée »<sup>41</sup>.

Il ne s'agit pas là d'un « désir d'indépendance » selon Merton mais d'un besoin d'intimité, d'« un mur de la vie privée » qui peut sans doute varier selon les sociétés, les époques. Mais Merton dit bien que vouloir s'arrêter sur la moindre infraction est impossible socialement et car cela risque d'aboutir à une société oppressive et répressive, à une jungle donc.

C'est pourquoi on ne peut que féliciter cette équipe d'éducateurs spécialisés de l'ADSEA de Savoie et Haute Savoie qui a obtenu le prix Voltaire, valorisant les comportements défendant les droits de l'homme, car ils ont systématiquement refusé de s'asseoir à la table du préfet et de la police pour parler des familles de jeunes suivis, sans contrat par ces éducateurs de Prévention Spécialisée<sup>42</sup>.

Il faut savoir que les lois de lutte contre la délinquance ou plutôt de prévention de la délinquance participent à un discours sécuritaire plus qu'à la résolution des vrais problèmes. Et sous prétexte d'« informations partagées », le contrôle social peut se mettre en place, la psychologisation des « cas » entraînant le mythe de la dangerosité et joint à la nécessaire traçabilité, contrôle auquel les éducateurs sont de plus en plus soumis sous le prétexte d'obligation de résultats et du devoir d'obéissance aux procédures ou protocoles en vigueur. Bien sûr ces derniers n'indiquent pas qu'ils exercent un contrôle ni qu'ils sont un répertoire de renseignements qui peuvent rester secrets. Mais justement on sait que malgré les protections et verrouillages informatiques ces données sont accessibles pour quiconque a une bonne maîtrise des T.I.C.

Mais il est vrai qu'à l'ère de la sécurité mieux vaut se méfier et par conséquent tout vérifier, tout contrôler, tout noter. Pourtant maintes études sociologiques ont montré que même là où un contrôle draconien s'exerçait, les humains y répondaient par des stratégies de contournement, comme dans les systèmes bureaucratiques de type taylorien, où les

<sup>40</sup> Robert K. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, 1965, pp. 272-274

<sup>41</sup> Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, t.1 La présentation de soi, op. cit.* p. 52

<sup>42</sup> *Big Brother Award*, préf de Maurice Rajsfus, *op. cit.*

comportements des hommes au travail, leurs gestes sont extrêmement rationalisés, comptabilisés. Ces sociologues des organisations disent que c'est dans ces actes quelquefois illicites, que l'individu ou le groupe peut avoir un certain pouvoir en laissant ces comportements dans une certaine zone d'incertitude, dans une opacité. Pour eux un système social qui veut tout contrôler, qui ne laisse pas d'initiative, qui veut tout maîtriser et diriger est un système totalitaire où les hommes sont privés de pouvoir et ne sont plus que des moyens mécaniques et sont privés d'humanité.

Au cours de ces quelques réflexions nous avons vu que le droit à l'intimité n'est pas une règle uniforme. Une morale trop puritaine peut en faire un domaine d'excès, de pudeur par exemple, avec pudibonderie, honte, culpabilité, etc. Or la variabilité de ses formes peut nous amener non pas à un abandon de toute pudeur mais à en minimiser son importance pour ne pas porter préjudice à celui dont on a franchi les frontières de son intimité, sachant que globalement nous sommes tous faits de la même substance, d'un corps, attribut commun à tout homme vivant. Et le choc que peut provoquer la vue d'une nudité par exemple doit donc être atténué, dédramatisé. Vis-à-vis de l'intrusion inopportune ou volontaire du regard sur les domaines ou même les parties intimes, l'important est de maintenir un sens du respect d'autrui. Cette question de respect peut amener une interrogation déontologique et éthique lorsque, par exemple, le travailleur social se doit d'intervenir sur les domaines personnels et intimes d'un individu ou d'une famille, sinon c'est laisser l'individu se mettre en danger.

Mais, une autre règle éthique, tout aussi importante consiste à maintenir ou renforcer le respect d'autrui dans un refus d'utiliser ce que l'on connaît de lui pour le classer. Cette règle rejoint une règle anthropologique, concernant l'Autre, qui dit que classer sert souvent à dominer<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> Christine Delphy, *Classer, dominer*, Paris, La Fabrique, 2008, particulièrement pp. 18-27

## Bibliographie

Véronique MENEUR  
Responsable du CRD - ITES

BOUCHEREAU Xavier . ***Que reste-t-il de leur intimité ?*** pp.37-38 (**Article**)

[Actualités sociales hebdomadaires](#) , n°2250 , Février 2002.

Le rapport que le travail social sous injonction judiciaire entretient avec l'intimité des usagers est un débat complexe qui suscite la polémique. La question est de savoir si la culture professionnelle des travailleurs sociaux oeuvrant à la protection de l'enfance en danger permet à l'usager de prendre la place qui lui revient.

CONQ Nathalie . ***Le métier de technicienne de l'intervention sociale et familiale*** . Brest : Université de Bretagne occidentale, 2004. 118p. (**Mémoire**)

DEA Cultures et civilisations de la Bretagne et des pays celtiques

La profession de TISF se caractérise par la multiplicité des fonctions exercées, par des spécificités liées aux populations auprès desquelles elles interviennent et aux cadres d'emploi. Ce travail dégage le socle commun aux TISF. Il caractérise ce qui participe d'un savoir-faire original, d'une professionnalité particulière notamment dans la relation d'accompagnement et le partage des tâches quotidiennes de l'intimité familiale.

DIEDERICH Nicole; MARTIN Claude . ***Sexualité en institution*** pp.31-39 (**Article**)

[Journal du droit des jeunes](#) , n°227 , Septembre 2003.

Ce dossier est composé des articles suivants : Les travailleurs sociaux entre risque sanitaire, secret médical et respect de l'intimité ; La sexualité de l'adolescent en institution.

DJAOUI Elian . ***Intervenir au domicile*** . Rennes : ENSP, 2004. (Coll. Politiques et interventions sociales) 227p. (**Livre**)

Le domicile, comme la famille, est devenu l'objet d'une action publique multiforme. Lui-même est multidimensionnel. Sociologique, voire sociopolitique, en raison de son implication dans le contrôle des populations. Psychosociologique, comme indicateur majeur de l'inscription et de l'appartenance sociales. Psychologique enfin, comme reflet de la subjectivité et de la singularité de l'habitant. L'intervention au domicile, dans ses multiples modalités, permet d'explorer l'articulation entre ces différentes dimensions. Quelles sont les visées explicites, et implicites, des politiques publiques? Comment l'habitant s'approprie-t-il son lieu de vie? Quels processus sont mobilisés lors d'une intervention à domicile? Dans cette confrontation entre le public et l'intime, quelles stratégies chacun des acteurs est-il amené à adopter ? C'est à ces questions que s'efforce de répondre cet ouvrage conçu pour aider tous les professionnels que leur pratique conduit jusqu'à ce lieu particulier. [Extr. 4ème de couv.]

DJAOUI Elian, LARGE P.F.. ***Entre espace intime et espace public : le travail social*** (**Article**)

[Revue internationale de psychosociologie](#), vol VI, n°15 : « Domaine public-sphère

privée », 2000, Paris, Eska

ELIACHEFF Caroline . *Vies privées : De l'enfant roi à l'enfant victime* . Paris : Odile Jacob, 1997. 150p. **(Livre)**

L'aide sociale à l'enfance s'efforce de protéger les enfants soumis à la violence, au besoin en les séparant de leurs parents. Dans quelles conditions et jusqu'à quel point, l'intervention dans la vie privée est-elle légitime? A travers des témoignages, l'auteur s'interroge sur la place de l'enfant dans notre société.

GORI Roland, VOLGO Marie-josé (Del). *Exilés de l'intime : La médecine et la psychiatrie au service du nouvel ordre économique*. Paris : Denoël, 2008 **(Livre)**

La liberté du patient semble aujourd'hui une priorité pour les médecins et les psychiatres. Et pourtant, au nom de l'expertise scientifique et de la gestion rationnelle de la vie quotidienne, jamais on n'a soumis l'individu à autant de contrôles, jamais on n'a gardé autant de traces et d'archives des comportements privés, jamais les pratiques médicales n'ont à un tel point perdu le souci du malade. La notion de " santé mentale " véhicule désormais un nouvel état d'esprit, visant à réduire les " anomalies " du comportement dès le plus jeune âge, puis à quadriller les populations en croisant les nouvelles données neurobiologiques, économiques et génétiques.

D'où vient ce modèle de société qui s'installe sournoisement sous nos yeux ? Roland Gori et Marie-José Del Volgo éclairent de nombreux dossiers de la médecine contemporaine : depuis la nouvelle gestion des hôpitaux jusqu'à la diffusion massive du Viagra, en passant par les simulacres actuels de l'information et du consentement. Et montrent la nouvelle alliance de la médecine et de l'économie, en train de construire un homme " neuroéconomique ".

HARDY Guy; DEFAYS Christian . *L'intervention sociale et le désir de savoir* pp.37-41 **(Article)**

[La revue d'action juridique et sociale Journal du droit des jeunes](#) , n°265 , mai 2007.

Les auteurs analysent le lien entre intimité et pratique de travail social. En effet certains concitoyens se trouvent en insécurité dans leur sphère privée face à certains agents de l'état. Les auteurs analysent les effets pervers des politiques sociales qui portent les actions des travailleurs sociaux mais qui les piègent également dans leur pratique.

LETOURNEUX Frédérique . *Handicap mental et sexualité : la fin d'un tabou* 07/2005. pp.46-49 **(Article)**

[ASH magazine](#) , n°10 , Juillet août 2005.

Entre négation institutionnelle et malaise de l'encadrement comme des parents, la sexualité des handicapés mentaux est longtemps restée frappée d'interdit. Mais l'irruption du sida et le scandale des stérilisations forcées ont levé partiellement le tabou et imposé la nécessité d'une éducation sexuelle et d'un véritable dialogue.

LEVET Robert . *L'intervention sociale : entre emprise et réciprocité* pp.6-7 **(Article)**

[Cultures en mouvement](#) , n°57 , Mai 2003.

Comment préserver son jardin secret quand les difficultés de la vie nous amène à demander de l'aide ? Les intervenants sociaux peuvent-ils mieux comprendre les conditions de leurs interventions et les limites qui doivent les encadrer pour ne pas aller vers l'empiètement de l'intime du sujet ? [Extr. art.]

PELLEAU Martine ; VILBROD Alain ; CHAUVIERE Michel ; BATUT DAJEAN Dominique . **Le travail social à l'épreuve de la vie privée** 140p. (Article)

Groupe familial , n°156 , Février 1998.

Qu'est-ce donc que l'intimité de l'autre ? Que doit-on, que peut-on, que faut-il en savoir ? Autant de questions que se pose le travailleur social.

Si l'intervention dans les familles et avec elle, le regard public sur ce qui s'y passe constituent des interventions légales, les modalités de celles-ci sont tributaires de l'évolution sociale, de l'irruption de techniques nouvelles, des écarts auxquels obligent les pratiques. C'est de ce mouvement, de l'accommodement entre professionnels et familles que veut traiter ce numéro.

PENNEC Simone; BILLE Michel; DJAOUI Elian; METIVIER Mélinda; MEMBRADO Monique; RAGUENES René; VERCAUTEREN Richard; VERCAUTEREN Emilie; CARLOTTI Monique; ROSSELLO Jean-Jacques; MAGEROTTE Ghislain . **L'intervention à domicile : du dehors au dedans institutionnel** pp.7-170, bibliogr. (Article)

Les cahiers de l'actif , n°364 365 , septembre 2006 octobre 2006.

Ce dossier questionne la place des usagers et des professionnels dans la sphère intime que constitue le domicile. Il explore les potentialités mais aussi les écueils de ce secteur et plaide pour des solutions adaptées s'inscrivant dans un éventail d'offres (accueil de jour, hébergement temporaire, etc.).

SERFATY GARZON Perla . **Chez soi : Les territoires de l'intimité** . Paris : Armand Colin, 2003. (Coll. Sociétales) 255p. (Livre)

Notre maison est la garante de notre intimité. Après avoir rappelé les grandes lignes de l'élaboration au cours des siècles de cette conjonction maison / vie privée, l'auteur s'interroge sur cette part cachée de nous-mêmes qui habite le logis. De la fondation du domicile aux jeux de l'hospitalité, de nombreuses analyses explorent les rapports subtils entre l'habitant, les manières dont il se donne à voir aux autres et les modes de la révélation de son identité. [Extr. 4ème de couv.]

TISSERON Serge. **L'intimité surexposée**. Paris : Hachette Littérature, 2002 (Livre)

Ce livre est une analyse nuancée du phénomène " Loft Story ". Spécialiste de la question de l'image, L'auteur montre à quels ressorts cachés renvoie le succès d'une telle émission, qu'on ne peut assimiler au seul voyeurisme : les jeunes qui se sont passionnés pour les aventures mises en scène dans le " Loft " sont aussi à la recherche de modèle de comportements. Mais ce succès révèle également une passion pour l'exposition de soi, ce que l'auteur appelle " l'extime ", qui n'est pas sans engendrer de nouvelles difficultés psychologiques. Le risque de manipulation est là aussi, loin des condamnations hâtives comme des engouements commerciaux, une réflexion de qualité sur un phénomène de société.

(Source Hachette)

**A domicile** 125p. (Article)

Informations sociales , n°23 , novembre 1992.

L'intervention sociale à domicile touche un nombre de plus en plus important de personnes. Les problématiques médico-sociales sont très hétérogènes. Le domicile devient un élément majeur des politiques sanitaires et sociales. Ce fait soulève un certain nombre

d'interrogations : De quelles significations implicites est investi la notion d'aide à domicile ? Quelles logiques sous-tendent ce mode de prise en charge ? Sur quels supports se fonde la légitimité professionnelle des aides à domicile ?

***J'ai le droit... en institution ?*** pp.18-39 (Article)

[La revue d'action juridique et sociale](#) , n°235 , Mai 2004.

Ce dossier est composé des articles suivants : Le droit des usagers au risque de l'individualisme ? La protection de la vie privée dans les lois du 2 janvier et du 4 mars 2002 ; Sexe et sentiments en institution.

***Familles et professionnels***. 138p. (Article)

[Informations sociales](#) , n°133 , Juillet 2006.

Ce numéro d'Informations sociales est consacré aux relations entre la famille et les différents professionnels auxquels elle va avoir affaire : institutions, école, justice, associations. Ainsi les relations entre le médecin et le malade, entre les parents et les enseignants ou les professionnels de la petite enfance, ou encore entre la famille et le juge sont très complexes car elles font se rencontrer l'intime et le public et que chaque partie attend beaucoup de l'autre. Sont présentés ici des explications de mesures, des analyses de situations, des exemples de partenariats réussis, des cas concrets de mises en place d'actions.